



Ghana Re

GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

2018

RAPPORTS
ANNUELS ET ETATS
FINANCIERS







Ghana Re

NOTRE VOCATION

Etre le Reassureur de choix au Ghana et sur certains marchés choisis en Afrique a travers des applications novatrices et le renforcement des capacités alliés a l'engagement d'assurer la satisfaction de la clientèle ainsi que la rentabilité de la Société.

SOLID AND DEPENDABLE SUPPORT

For Your Reinsurance Service



Ghana Re

Your Reinsurer of Choice

GHANA REINSURANCE CO. LTD

HEAD OFFICE -
Plot 24, Sudan Road, Ambassador Hotel Area,
Ridge, Accra.
P. O. Box AN 7509 Accra-North
Tel: +233(0)302 633 733 Fax: 233 (0)302 633 711
Email: info@ghanare.com Web: www.ghanare.com

REGIONAL OFFICE CAMEROON -
Rue Drouot Akwa
P. O. Box 1177 Douala, Cameroon
Tel: +237 93315059

REGIONAL OFFICE KENYA -
TRV Office Plaza, 5B Mathili Road
Suit 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya
Tel: 254 20 37469745

RATING: AM BEST – Financial Strength: B, Issuer Credit: bb

SOMMAIRE

Page	
2	Informations sur la Compagnie
3 - 7	Le conseil d'administration
9	Principaux Resultats Financiers
10 - 12	Declaration du president du conseil
14 - 15	Rapport des Administrateurs
16 - 20	Rapport du Commissaire aux comptes
21	Etat de la situation financière
22	Etat du résultat globals
23 - 26	Etat de variations de capitaux
27	Etat de flux financiers
29 - 74	Notes



INFORMATIONS SUR LA COMPAGNIE

Conseil d'administration

George Otoo	Président
George Y. Mensah	Directeur General
Franklin Hayford	Member
Francis Sapara-Grant	Member
Jennifer Owusu	Member
Stella Williams	Member (<i>Appointed: 27/09/2018</i>)
Lynda Odro	Member (<i>Appointed: 27/09/2018</i>)
Marian Mensah	Member (<i>Resigned: 24/08/2018</i>)

Secrétaire/Avocat

Jessica Allotey (Mrs)

Siège social

Plot 24, Sudan Road, Ridge, Accra
P. O. Box AN7509, Accra-North Ghana

Commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers
Chartered Accounts
No. 12, Airport City
Una Home 3rd Floor
PMB CT42
Cantonments, Accra

Banques

Agricultural Development Bank Limited
Barclays Bank Ghana Limited
Ecobank Ghana Limited
Fidelity Bank Ghana Limited
GCB Bank Limited
Ghana International Bank Plc London
Standard Chartered Bank Ghana Limited
Universal Merchant Bank Ghana Limited

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



George Otoo Président

George Otoo George Otoo est un Expert Praticien en Assurance avec plus de 30 années d'expérience dans l'industrie d'assurance. Il a démarré ses activités en assurance en 1981 lorsqu'il est arrivé à Enterprise Insurance Co. Ltd comme Stagiaire Technicien. Il a occupé d'autres postes dans la compagnie jusqu'à sa nomination comme Directeur Chargé des Opérations en 1998. Un an plus tard, le Conseil d'Administration l'a nommé Directeur Général chargé de l'administration complète de la Compagnie.

A sa prise de fonction, George Otoo a réorganisé la Compagnie en informatisant et en mettant toutes les opérations en réseau sur toute l'étendu du territoire. Il a introduit un nouveau processus à succès de la chaîne de travail appelé le Concept de Travail de Groupe., dans lequel le processus de la chaîne de travail s'appuie sur le type du client plutôt que sur le type de produit vendu au client.

Il a été le fer de lance dans la création de la compagnie d'assurance Enterprise Vie (ELAC) en 2001 en partenariat avec l'African Life Insurance de l'Afrique du Sud (achetée plus tard par Sanlam) et la IFC de la Banque Mondiale. Aujourd'hui, ELAC est la plus grande compagnie d'assurance vie au Ghana tant par le volume de primes que par le patrimoine.

En 2010, il a créé une structure de compagnie holding à Enterprise afin d'identifier et créer des filiales pour des prestations de services sur tout le spectre, i.e. de la crèche à la tombe. En 2010, Enterprise Group a été listée à la bourse des valeurs de Ghana en remplacement Enterprise Insurance. A ce jour, Enterprise Group compte les filiales suivantes :

1. Enterprise Insurance (Assurance IARD)
2. Enterprise Life (Assurance Vie)
3. Enterprise Properties (Immobilier)
4. Enterprise Trustees (Gestion de Retraite)
5. Transitions (Services Funéraires)

En 2010, il devient le DG du Groupe.

En 2014, George Otoo a pris sa retraite après 33 années au service de la Compagnie avec une capitalisation boursière passée de US \$1.5 million à sa prise de la direction à US \$130 million.

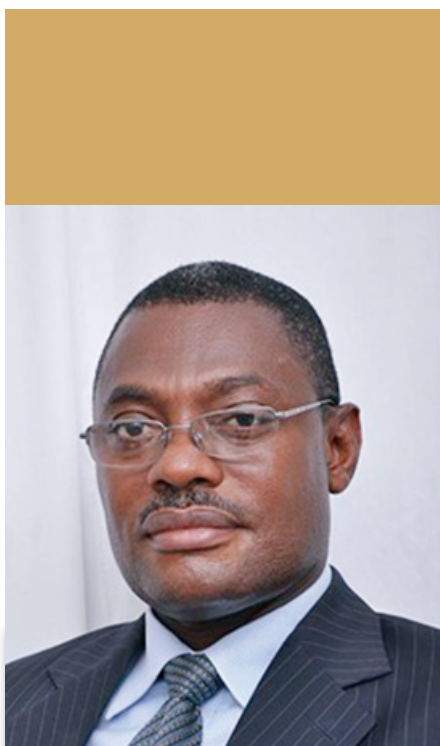
Il est diplômé en 1989 comme Associé du Chartered Insurance Institute du Royaume Uni. Avant cela, il a obtenu un certificat en Assurance avec mention à l'Institut d'Assurance de l'Afrique de l'Ouest (WAI) qui était au Libéria.

George Otto est aussi titulaire de MBA en Gestion d'Assurance à l'Université de la Nottingham Business School, au Royaume Uni.

Il a dirigé les compagnies suivantes :

1. Mainstream Re – 1999 à 2017 (Démissionné)
2. Conseil Consultatif de TIGO Ghana – 2013 à 2015
3. Databank EPACK Investment – 1999 à ce jour
4. Enterprise Group – 2010 à ce jour
5. Enterprise Properties – 2011 à ce jour.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



George Y. Mensah Directeur General

M. George Yaw Mensah a commencé sa carrière en tant que Comptable Financier à Merrill Lynch Asset Management (MLAM) à Princeton, aux États-Unis. Plus tard, il a rejoint la Prudential Financial à Newark, NJ comme Chef Analyste dans l'équipe de Recherche sur la Gestion des Investissements où il doit s'assurer que les administrateurs des portefeuilles de la société aient la capacité de faire d'importants retours sur investissement tant sur les marchés en amont comme en aval.

M. Mensah est formé à l'Université de New York (École de Gestion de Stem) où il a obtenu un MBA en finances. Il est aussi titulaire de BSc en Comptabilité avec Français comme matière secondaire à l'Université d'État de Montclair à New Jersey.

En 2002, il déménage au Ghana et rejoint la Compagnie SIC Insurance en tant que Directeur des Investissement et est devenu le Directeur Exécutif des Services Financiers de SIC, une filiale détenue entièrement par la compagnie en 2006.

M. George Yaw MENSAB a rejoint l' African Reinsurance Corporation le 1er Avril 2010 en tant que Directeur Adjoint chargé de la Trésorerie et de l'Investissement, un poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination en tant que Directeur Général de la Ghana Re le 1er Septembre 2017.

M. Mensah a siégé à plusieurs Conseils d'Administration notamment la Bourse des valeurs du Ghana en tant que Membre du Conseil. Il a aussi de la représentation dans d'autres conseils notamment : NTHC Financial Services, Afram Publications Limited et Starwin Products Limited, une société pharmaceutique du Ghana.



Franklin Hayford Membre

M. Franklin Hayford a été nommé Administrateur en Août 2017. Ses domaines d'expertise sont l'Élaboration de Stratégie Financière et dispose d'une vaste expérience professionnelle et d'importantes réalisations de leadership en entreprise.

Franklin est membre du Conseil d'Administration d'un nombre de grandes organisations notamment la Trust Bank Ltd de la Gambie, la Bayba Financial Services Ltd de la Gambie, la Insurance Company of Africa du Libéria et la International Bank du Libéria Ltd. Au long des années, il a clairement démontré la marque particulière et requise dans les relations en salle de conseil pour influencer les principaux décideurs aux plus hauts niveaux des organisations dont il siège au Conseil d'Administration.

Actuellement il est le Directeur Général de DataBank Financial Services Ltd, chargé de la Coordination des opérations quotidiennes de la Databank Group, responsable de ses unités d'affaires stratégiques.

Il est titulaire d'un BSc en Sciences de gestion de l'Université de Manchester, Royaume Uni et a plus de 25 années de riches expériences dans le domaine de la Fabrication des produits et des Services financiers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Francis Sapara-Grant Membre

DR. FRANCIS SAPARA-GRANT est un économiste avec plus de vingt-deux années d'expériences dans la gestion de programme de pensions. Il est actuellement le Directeur Général de la GLICO Pensions Trustee Company – une des plus grandes sociétés fiduciaires habilitées à gérer des plans de pensions au Ghana. Il est aussi membre du Conseil d'Administration et Consultant Technique du programme de Pension de Cocoa Abrabopa, qui est un programme de pension expressément conçu pour une association de plus de 20.000 producteurs de cacao au Ghana. Il a été nommé Membre du Conseil d'Administration de la Ghana Reinsurance Company Limited en Août 2017.

Avant sa nomination comme Directeur Général de la Pension GLICO, Dr. Sapara-Grant était le Directeur Général du Fonds du Secteur Informel du SSNIT (SISF), une société filiale de la Caisse Nationale d'Assurance et de Sécurité Sociales (SSNIT) chargé de la mise en place du premier programme national de pensions pour les travailleurs du secteur informel au Ghana.

Dr. Sapara-Grant est titulaire d'un Master en Économie/Statistiques à l'Institut National d'Économie d'Odessa, Ukraine et d'un PhD en Économie à l'Université d'État de Génie Économique de St Petersburg en Russie. Il a été aussi formé à Accra Academy où il suivi ses études secondaires.

Au titre de ses nombreuses expériences, Dr. Sapara-Grant a été membre du Conseil de Tutelle de la Procredit Savings and Loans (Ghana) Limited – membre de Procredit Group, qui est un groupe de banque international présent dans 21 pays. Il était aussi membre de la Sous-commission d'exécution chargé du Secteur Informel de la Commission Présidentielle des Pensions qui a conçu le système de pension à trois niveaux du Ghana. Il est actuellement membre du Groupe de Travail sur le Secteur Informel chargé de conseiller l'Autorité National de Régulation des Pensions du Ghana pour l'extension de la couverture retraite aux travailleurs du Secteur Privé de l'économie.



Jennifer Owusu Membre

Mme. Jennifer Owusu est une juriste qui cumule plus de 20 années d'expérience de pratiques judiciaires. Jennifer a une vaste expérience en droit des sociétés et commercial, en droit des mines et de l'énergie, en droit du patrimoine et la conformité réglementaire. Actuellement, elle est Consultant Exécutif à Lexcel Consulting Ltd. Jennifer a obtenu un LLB en 1993 à l'Université du Ghana où elle fut major de promotion et a fièrement obtenu deux autres distinctions à la Ghana School of Law avant d'être admise au barreau du Ghana en 1995. Elle détient un Master en Administration Publique (MPA) à l'Institut de Gestion et d'Administration Publique du Ghana (GIMPA) en 2010.

À son admission au barreau, elle s'est mise au service de Sey and Bossman où elle a acquis une mine d'expériences en privatisation, rédaction de règlement et dans le domaine des Mines et de l'Énergie. Ensuite elle a travaillé avec JEO Lawconsult, un cabinet de conseil juridique.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En 2010, Jennifer a été nommée conseillère juridique / Chercheuse auprès de la Commission de Révision Constitutionnelle (CRC) du Ghana, et a travaillé avec l'équipe qui a organisé avec succès cinquante huit mini – consultations pour le compte de la CRC.

En 2011, mue par sa passion pour promouvoir la recherche et de faire une différence dans la vie des plus vulnérables, Jennifer a fondé un Centre pour la Recherche, l'Éducation et la Formation en Plaidoyer Juridique (CLARiT), une ONG qui promeut, entre autres, la recherche de haut niveau, la sensibilisation, la formation et le développement politique.

Jennifer est membre de l'Association du Barreau du Ghana et est aussi membre du Conseil d'Administration de JCS Investment Ltd.

Stella Williams

Membre

Mme Stella Williams est actuellement Directrice du Suivi et de l'Évaluation au Ministère des Finances. Elle est diplômée de l'Université Kwame Nkrumah des Sciences et de la Technologie du Ghana en 1986 avec un Baccalauréat en Planification, et a également obtenu une Maîtrise en Développement Local et Régional de l'Institut des Etudes Sociales de l'Université Erasmus, aux Pays-Bas, en 1998.

Elle a commencé sa carrière au Ministère des Finances en 1989 et a acquis une vaste expérience en gestion de la politique économique. Elle a occupé des postes dans diverses divisions du ministère et a joué un rôle clé dans l'Elaboration du Premier Programme d'Investissement Public du Ghana, l'Elaboration du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) et les Réformes de la Gestion Financière Publique. A un certain moment, elle a également été coordonnatrice du Programme de Réforme du Secteur Financier de l'Etat et a également joué un rôle actif dans la promotion du Programme d'Efficacité de l'Aide au Ghana.

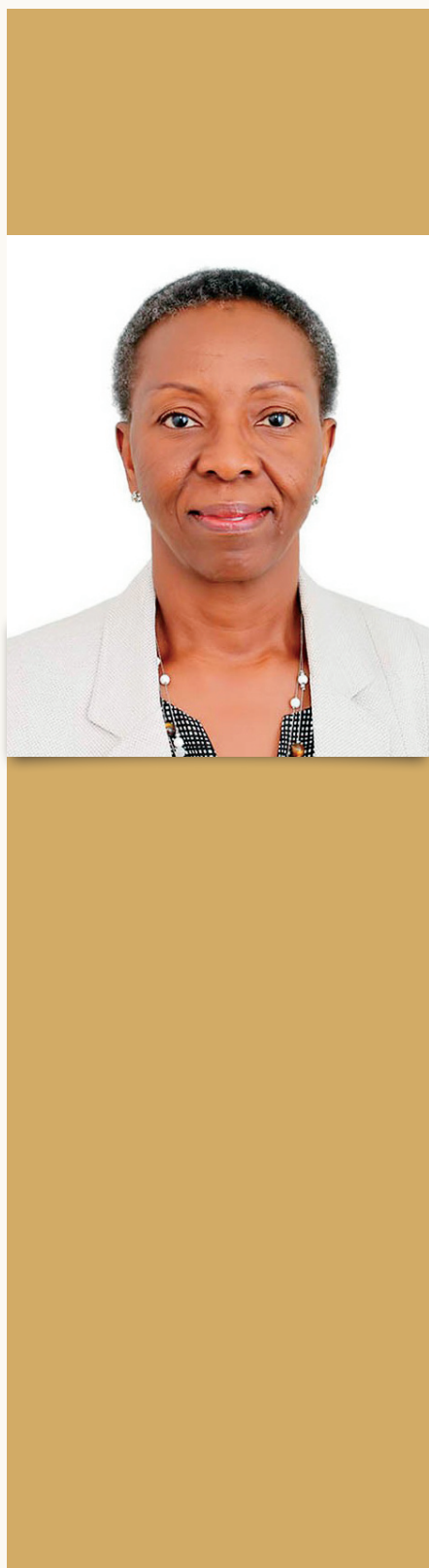
Avant d'occuper son poste actuel de Directrice du Suivi et de l'Évaluation, elle a été détachée auprès de la Banque Africaine de Développement pendant trois ans en tant que Conseillère Principale auprès du Directeur Exécutif représentant le Ghana, la Gambie, le Liberia, la Sierra Leone et le Soudan.

Mme Williams est actuellement membre du Conseil d'Administration de l'Autorité des Achats Publics et Membre du Conseil du Service Ghanéen de l'immigration.

Elle est mariée et mère de deux enfants.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Lynda Odro Member

Lynda Odro a récemment pris sa retraite en tant que Directrice Générale de Hollard Insurance Ghana. Jusqu'à sa nomination en 2015, elle était chef des opérations, poste qu'elle a occupé pendant 10 ans. Elle a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie de l'assurance.

Elle est titulaire d'un MBA de l'Institut Ghanéen de Gestion et de Fonction Publique (GIMPA), d'une Licence en Sciences Economiques avec spécialisation en Statistique de l'Université du Ghana et d'un diplôme en assurance du West African Insurance Institute en Gambie, une attestation de Formation préalable ; assurance non-vie du Swiss Insurance Training Center, Suisse. Elle est associée au Chartered Insurance Institute, Royaume-Uni.

Elle a suivi plusieurs cours en assurance en Suisse, au Royaume-Uni, au Nigeria et en Afrique du Sud. Elle a également suivi des cours sur le développement des ressources humaines, l'évaluation du personnel et la planification du rendement organisés par GIMPA et PWC respectivement.

Elle a siégé à plusieurs conseils et comités du secteur, dont le Ghana Oil and Gas Insurance Pool ; membre du Conseil des assurances générales de l'Association des assureurs du Ghana ; membre du Comité Exécutif de l'Association des Compagnies d'Assurance de l'Afrique de l'Ouest (WAICA) ; Présidente du Comité Technique Maritime et Aéronautique de l'Association des Assureurs du Ghana.

Lynda intervenait à l'Institut des Assurances de l'Afrique de l'Ouest, en Gambie, pendant 7 ans. Elle a également enseigné au Ghana Insurance College. Elle a récemment été nommée l'une des 50 meilleures dirigeantes d'entreprise au Ghana par Women Rising et The African Network of Entrepreneurs.

Lynda a été benî avec deux fils..



Mrs. Monica Amissah Directeur général adjoint (technique)

Mme Monica Amissah est un produit de l'Université de Cape Coast et détient un baccalauréat en Education (arts). Elle a obtenu un diplôme en assurance du West African Insurance Institute (WAI) en 2002 et un diplôme supérieur en assurance du Chartered Insurance Institute, UK (ACII) en 2009. Elle est actuellement Assureur agréé avec un diplôme ACII, Fellow du Chartered Insurance Institute of Ghana (FCIIG) et membre de la Chartered Insurance Ladies Association of Ghana (CILAG).

Avec plus de dix-huit ans d'expérience dans le secteur de la réassurance, Mme Amissah est responsable de toutes les activités techniques de Ghana Re, y compris celles des bureaux régionaux au Kenya et au Cameroun. Elle préside également les Comités de Gestion des Risques Stratégiques et d'Entreprise de la Société ainsi que les Comités de Gestion de la Performance.

Elle a rejoint Ghana Ré en 2000 et a gravi les échelons jusqu'au poste de Directrice du Departements Internationales en janvier 2013. En reconnaissance de son travail exemplaire, en juillet 2016, elle a été nommée Directrice Générale Adjointe (DGA) par intérim - aspect technique et a été nommée DGA en juin 2018.

Mrs. Amissah is currently a member of the ECOWAS Ghana National Bureau's Publicity & Training Committee, GIA Insurance Conference Planning Committee and an examiner at the West African Insurance Institute (WAI). She was a Board Member of the Ghana Agricultural Insurance Pool (GAIP) from 2013 until 2015, when the membership was reconstituted, and Secretary for the Marine Offices Association (Ghana) for the years 2008 and 2009. She also chaired the Resolutions Committee for the WAICA Conference held in Accra in April 2015.

Mme Amissah est actuellement membre du Comité de Publicité et de Formation du Bureau National de la CEDEAO au Ghana, du Comité de Planification de la Conférence sur l'Assurance de l'Association des Assureurs du Ghana et examinatrice à l'Institut Ouest Africain d'Assurance (WAI). Elle a été membre du Conseil d'Administration du Ghana Agricultural Insurance Pool (GAIP) de 2013 à 2015, date à laquelle les membres ont été reconstitués, et secrétaire de la Marine Offices Association (Ghana) pour les années 2008 et 2009. Elle a également présidé le Comité des Résolutions de la Conférence de la WAICA tenue à Accra en avril 2015.

PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS

(AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES)

Branche Dommage

	2018 Ghç	2017 Ghç	2016 Ghç	2015 Ghç	2014 Ghç
Prime Brute	187,156,766	181,701,942	130,605,834	114,382,731	95,948,050
Prime Nette	162,980,779	161,555,237	116,190,128	95,216,640	86,191,294
Benefice/Perte de Souscription	5,266,673	(32,926,540)	2,903,513	(29,106,494)	(14,898,183)
Revenu de placement	19,721,260	26,917,857	30,891,142	32,378,985	31,531,282
Frais de Gestion	42,083,693	48,899,164	31,929,908	24,515,391	33,900,837
Fonds Propres	281,026,375	254,685,421	232,512,063	217,703,557	210,089,139
Frais de Gestion Ratio sur Prime Brute	22%	27%	24%	21%	35%
Benefice par Action	0.50	0.43	0.47	0.38	0.75

Branche Vie

	2018 Ghç	2017 Ghç	2016 Ghç	2015 Ghç	2014 Ghç
Prime Brute	18,502,675	11,311,763	11,794,982	11,170,107	8,446,151
Prime Nette	16,727,696	9,533,670	8,634,259	8,248,536	6,020,762
Benefice/Perte de souscription	5,197,514	4,592,097	(2,274,991)	3,213,877	2,242,184
Revenue de Placement	8,441,974	8,090,825	7,989,555	5,897,815	3,243,770
Fais de gestion	1,118,703	1,345,892	1,061,610	1,094,192	1,263,060
Fonds Viager	11,672,500	7,175,015	12,498,827	8,160,221	7,795,069
Frais de Gestion Ratio sur Prime Brute	6%	12%	9%	10%	15%

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL

Au nom du Conseil d'administration, je vous souhaite la bienvenue à la 16^e Assemblée générale de votre Compagnie. C'est avec plaisir que je vous présente le Rapport annuel et les Etats financiers de Ghana Reinsurance Company Limited (Ghana Re) pour l'exercice clos le 31 Decembre 2018.



Cher actionnaire, pour l'année 2018, Ghana Re (Kenya) Limited a démarré ses activités en tant qu'Entreprise filiale alors que Ghana Re – Cameroun reste une Succursale. Pour cette raison, cette présentation des états financiers englobe des renseignements sur les comptes consolidés de Ghana Re et du Groupe pour la période de 2018.

Economie mondiale

Après une forte croissance en 2017 et en début de 2018, l'activité économique internationale s'est ralentie au cours du second semestre de l'année en raison d'une multitude des facteurs qui ont touché les grandes économies. La croissance mondiale devrait se décélérer de 3.6 en 2018 à 3.3% en 2019 avant de remonter à 3.6% en 2020. Le Fonds monétaire international (FMI) a revu à la baisse ses prévisions de croissance au plus bas niveau depuis la crise financière de 2009 et ce, dans une perspective de dégradation des grandes économies avancées et d'effets néfastes de la hausse des tarifs douaniers sur les échanges. (Source: FMI, *Mise à jour des perspectives de l'économie mondiale*, 2 Avril 2019).

L'Afrique

L'on prévoit une reprise de croissance en Afrique sub-Saharienne allant de 3,0% en 2018 à 3,5% en 2019, suivie d'une stabilisation d'environ 4,0% à moyen terme. Selon Le FMI, ces chiffres régionaux dissimulent des écarts importants de croissance et des perspectives des pays à travers la région. Les économies d'environ la moitié des pays de la région devraient croître de 5% ou plus et leur revenu par habitant augmentera plus vite que le reste du monde à moyen terme. Par contre le

reste des pays verront une amélioration plus lente de niveau de vie. Or, malgré ces perspectives et priorités politiques différentes, les pays partagent les mêmes défis de renforcement de leur résilience et de création d'une croissance plus grande, plus inclusive et plus durable.

Le Ghana

L'économie ghanéenne a continué de progresser, quoique plus lentement qu'en 2017. L'année 2018 s'est terminée avec une croissance réelle du PIB de 6,3%. En 2018 le gouvernement a poursuivi ses efforts d'assainissement budgétaire nonobstant les difficultés du côté des recettes. Le déficit fiscal du Ghana pour la période allant de janvier à septembre s'est élevé à 3,0% du PIB, juste au-dessus de l'objectif de 2,6%.

L'an 2018 s'est clôturé sur un taux d'inflation de 9.4%, résultat d'une inflation plus modérée des produits alimentaires et non-alimentaires, de la stabilité relative du Cedi et de l'assainissement budgétaire en cours. (Source: *Ghana Statistical Service*).

Le taux du bon du Trésor de 91 jours de décembre 2018 s'élevait à 14,6% et celui de 182 jours était de 15,0%. (Source: la Banque du Ghana).

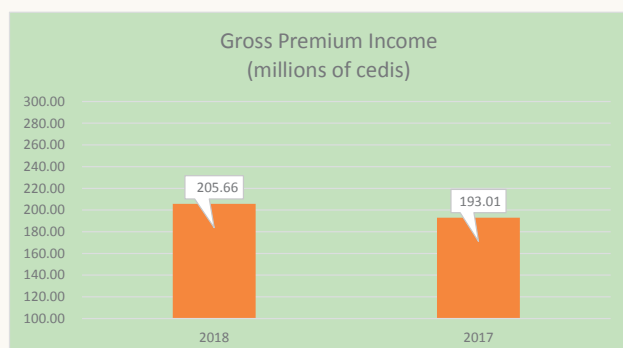
2018 Performance commerciale

Revenu tiré de primes

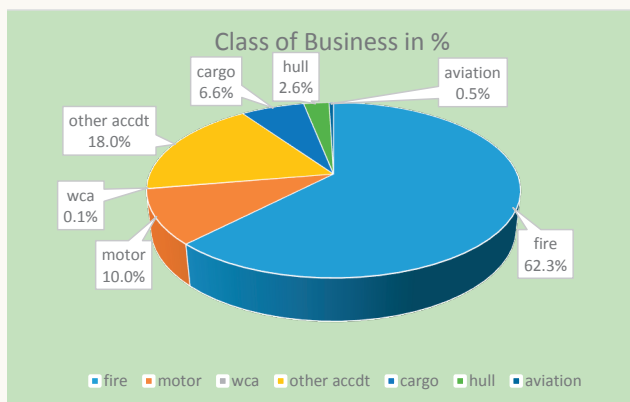
Le total du revenu brut du Groupe s'élevait à 205,66m GHç en 2018 contre 193.01m GHç en 2017. Ceci représente un taux de croissance de 6,6% en 2018.

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL

Le total du revenu brut de l'IARD pour 2018 s'élevait à 187.16m GHç. 'Incendie', continue d'être en tête des autres branches représentant 62,3% du revenu-primés. Viennent ensuite 'Autres dommages' (18%) et 'Automobile' (10%).



La prime brute-vie a augmenté de 11.31m GHç en 2017 à 18.50m GHç en 2018, représentant une hausse de 63,6%.



Les commissions versées par le Groupe 2018 s'élevait à 62.69m GHç. En 2017, cette somme était de 50.67m GHç. Les ratios de commission s'établissent à 34.9% et 29.6% pour 2018 et 2017 respectivement.

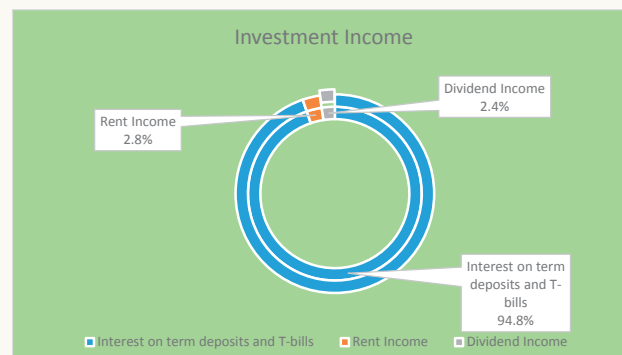
Les sinistres survenus du Groupe enregistrés au cours de l'exercice sous revue s'élevaient à 76.32m GHç. Ceci se compare favorablement avec le montant de 79.66 millions de GHç payé en 2017. Le ratio de sinistralité de 2018 représentait 42,5% contre 46,6% en 2017.

Les frais de gestion du Groupe s'élèvent à 43.20m GHç en 2018 contre 45,05m GHç en 2017 ce qui

constitue une réduction de 26,3% en 2017 à 24,0% en 2018. Nous prendrons les mesures nécessaires en vue d'assurer un meilleur rendement.

Revenu de placement

Le revenu de placement du Groupe représentait 28.16m GHç en 2018 contre 35.01m GHç en 2017. Les taux d'intérêt de 2018 étaient nettement inférieurs à ceux de l'exercice précédent grâce aux efforts menés par le gouvernement en vue de réduire le coût d'emprunt et d'améliorer la situation économique du pays. A l'avenir, nous continuerons d'aligner notre portefeuille d'investissement davantage vers les bons d'Etat à moyen et à long terme afin d'assurer la stabilité et de meilleurs rendements.



Portefeuille d'investissement

Le total d'investissement du Groupe représente 70,2% de l'ensemble des actifs estimés à 512.66m GHç en 2018 contre 69,1% en 2017. Le portefeuille d'investissement composé essentiellement d'instrument du marché monétaire a apporté une moyenne de 8,0% en 2018 contre 10,% en 2017.

Bénéfices

Le bénéfice brut du Groupe s'élevait à 49.43m GHç en 2017. Le bénéfice net a augmenté de 34.03m GHç en 2017 à 38.63m GHç en 2018. Le rendement de capitaux a connu une légère baisse de 17,9% en 2017 à 16.9% en 2018.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'élevaient à 332.51m GHç en 2018 contre 293.19m GHç en 2017. Le ratio de l'actif au passif s'établissait à 2.8 en 2018 contre 2.5 en 2017.



DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL

Dividende

Compte tenu de la performance de la Compagnie en 2018, le Conseil d'administration propose un dividende total et définitif de 9m GH¢ à verser à l'actionnaire au titre de 2018.

Transfert au capital social

Cher actionnaire avec votre approbation, nous souhaitons augmenter le Capital social de la Compagnie en conformité avec l'exigence de capital minimum imposée aux sociétés de réassurance par le Régulateur. Ceci nous permettra également de souscrire davantage de polices portant sur des risques émergents et plus importants tels que le pétrole et le gaz et d'améliorer ainsi la cote internationale de crédit/risque de la Compagnie. Par conséquent, le Conseil recommande le transfert de la somme de 25.00m GH¢ de l'excédent de recettes sur le Capital social afin d'augmenter ce dernier à 125.00m GH¢.

Responsabilité sociale organisationnelle

Comme dans les années précédentes, la Compagnie a appuyé les activités des institutions éducatives et sanitaires sélectionnées du pays. Nous poursuivrons notre action envers ces institutions afin de contribuer à l'amélioration du bien-être général du monde social et de poursuivre notre objectif en tant qu'acteur de développement.

Perspectives de 2019

La stratégie de Ghana Re consiste à étendre sa portée sur le plan national et international tout en se positionnant parmi les dix premiers Réassureurs africains afin d'assurer la croissance à la fois des primes et des bénéficiaires. Votre Compagnie cherchera à générer et accroître ses revenus tirés du Pétrole et du Gaz, des risques spéciaux et d'autres risques émergents.

Ayant obtenu son permis d'exploitation en juillet 2017, notre filiale de Kenya a intensifié ses efforts en vue de tirer parti des occasions d'affaires qui s'offrent au Kenya et d'autres marchés d'Afrique de l'Est. Ceci devrait renforcer la performance commerciale du Groupe.

Cher actionnaire, munie d'une succursale au Cameroun, votre Compagnie continuera de tirer

parti de la loi sur le contenu local de la zone du CIMA en vue de servir et renforcer ses rapports à travers la zone francophone.

Dans les années suivantes, votre compagnie continuera de renforcer les alliances stratégiques bénéfiques avec des sociétés d'assurance et de réassurance tout en cherchant de nouveaux partenaires stratégiques en cas de besoin.

La Compagnie poursuivra son action en faveur du développement de capital humain non seulement pour son personnel mais pour le secteur tout entier afin de promouvoir le professionnalisme et les bonnes relations commerciales.

Changements de la composition du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice, des changements dans la composition du Conseil d'administration ont eu lieu. Mme. Mirian Mensah a démissionné et deux nouveaux membres ont été nommés. Il s'agit de Mme. Stella Williams, qui avait déjà siégé au Conseil autrefois et Mme. Lynda Odoro, courtière d'assurance avisée et une fois la Directrice générale de Hollard Insurance Ghana jusqu'à sa retraite en avril 2018.

Nous remercions Marian pour les services inestimables qu'elle a rendus à la Compagnie et accueillons Stella et Lynda au Conseil.

Remerciements

Au nom du Conseil, je remercie notre actionnaire, les compagnies d'assurances et les courtiers ainsi que les parties prenantes pour leur intérêt et soutien sans faille à notre activité. Enfin, nous félicitons la direction et le personnel pour le travail ardu accompli et leur dévouement inestimable.

Le Conseil s'est engagé à assurer la croissance et rentabilité soutenues tout en contribuant au développement du pays.

Je vous remercie.

Le Président

Reaching

NEW HEIGHTS

Globally

in Reinsurance Services



Ghana Re

GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

Head Office - Plot 24, Sudan Road, Ambassador Hotel Area, Ridge, Accra P. O. AN 7509 Accra-North
Tel: +233 (0)302 633 733 Fax: +233 (0)302 633 711 Email: info@ghanare.com Web: www.ghanare.com

Regional Office - Cameroon, Rue Drouot Akwa, P. O. Box 1177 Douala, Cameroon. Tel: +237 99318959

Regional Office - Kenya, TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road Suit 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya. Tel: +254 20 3748974/5

RATING: AM BEST – Financial Strength: B, Issuer Credit: bb

GHANARE *Your Reinsurer of choice*



RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

D'ADMINISTRATION AUX MEMBRES DE LA GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

Le Conseil d'Administration présente son rapport annuel ainsi que les états financiers vérifiés de la Ghana Reinsurance Company Limited (la 'Compagnie') et de sa filiale (ensemble le 'Groupe') au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Déclaration des responsabilités des Administrateurs

Les Administrateurs sont chargés de l'établissement, à la fin de chaque exercice, des états financiers qui donnent une image fidèle de la situation de la Compagnie et du Groupe, du résultat et du flux de trésorerie pour la période écoulée. En élaborant ces états financiers, les Administrateurs ont opté pour des conventions comptables appropriées qu'ils ont appliquées de façon cohérente ; par ailleurs, ils ont effectué des jugements et des estimations qui sont raisonnables et prudents et suivi les Normes internationales d'informations financières (IFRS), tout en respectant les dispositions de la loi de 1963 sur les sociétés (Loi 179), et la Loi de 2006 sur les assurances (Loi 724).

Les Administrateurs assurent la bonne tenue des documents comptables qui fournissent, à tout moment et de manière précise, la situation financière de la Compagnie et du Groupe. Les Administrateurs ont également la responsabilité de sauvegarder les biens de la Compagnie et de prendre des mesures raisonnables visant à prévenir et à détecter des fraudes et d'autres irrégularités.

Les Administrateurs ont évalué l'aptitude de la Compagnie et du Groupe à poursuivre leurs activités et n'ont aucune raison de croire qu'ils ne puissent continuer à le faire.

Nature de l'activité

L'activité principale de la Compagnie et de sa filiale reste celle de la réassurance et d'autres activités qui en découlent. Il n'y a eu aucun changement cette activité par rapport à celle de l'exercice précédent.

Résultats financiers

Les résultats financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se résument ci-après :

	Le Groupe 2018	La Compagnie 2018
Bénéfice avant impôt	53,026,570	51,783,856
Dont prélèvement de la taxe nationale de stabilisation fiscale	(2,589,193)	(2,589,193)
Et la charge d'impôt de	(11,809,532)	(11,310,253)
Rapportant un bénéfice de l'exercice de	38,627,845	37,884,410
additionné au solde reporté au compte excédentaire de	54,649,826	53,170,247
donne lieu à un solde de	93,277,671	91,054,657
Duquel est déduit :		
- transferts a la réserve statutaire de ;	(7,576,882)	(7,576,882)
- transferts au capital social de ; et	(15,000,000)	(15,000,000)
- dividende versé au titre de 2017 de	(6,000,000)	(6,000,000)
Donnant lieu à un excédent de recette reportée de :	64,700,789	62,477,775

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS (suite et fin) D'ADMINISTRATION AUX MEMBRES DE LA GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

Filiale

Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une société constituée au Kenya, est une filiale en propriété exclusive de la Compagnie. Les résultats de la filiale ont été intégrés dans les états financiers du Groupe.

Dividende

Lors de la prochaine Assemblée générale, le Conseil d'administration recommandera le paiement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Un dividende de 0,12 GHç par action s'élevant à 6 000 000 Ghç a été approuvée lors de l'Assemblée générale annuelle de 2017, et payé au cours de l'exercice.

Auditeur

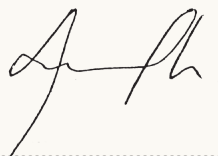
La société KPMG a démissionné en tant qu'Auditeur de la Compagnie en raison du principe de la rotation obligatoire des auditeurs. Suite à l'approbation des autorités réglementaires, la Compagnie a nommé à sa place le cabinet comptable PricewaterhouseCoopers en janvier 2019. Ce dernier a communiqué sa volonté de poursuivre sa mission conformément à la Section 134 (5) de la Loi de 1963 sur les sociétés (Loi 179).

Approbation des états financiers

Les états financiers de la Compagnie et sa filiale (ensemble le Groupe) ont été approuvés par le Conseil d'administration le 23 mai 2019 et signés en leur nom par :



.....
George Otoo
Président du Conseil



.....
George Y. Mensah
Directeur Général



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUX MEMBRES DE GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

RAPPORT DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Notre opinion

A notre avis, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Ghana Reinsurance Company Limited ("la Compagnie") et de sa filiale (ensemble "le Groupe") au 31 décembre 2018 d'une part, et de la performance financière ainsi que des flux financiers de la Compagnie à elle seule et du Groupe pour l'exercice écoulé d'autre part, conformément aux normes internationales d'informations financières (IFRS), aux exigences de la loi de 1963 sur les sociétés, (Loi 179) et de la loi de 2006 sur les assurances (loi 724).

Ce que nous avons vérifié

Nous avons vérifié les états financiers de la Ghana Reinsurance Company Limited (La "Compagnie") et de sa filiale (ensemble "Le Groupe") pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les états financiers figurant de la page 9 à 63 comprennent :
d'une part les états individuels et consolidés

- de la situation financière au 31 décembre 2018 ;
- du résultat global pour l'exercice écoulé ;
- des variations de capitaux pour l'exercice écoulé ;
- des flux de trésorerie pour l'exercice écoulé ; et d'autre part,
- les notes annexées aux états financiers consolidés, qui comprennent un résumé de principales conventions comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec les Normes internationale d'audit (ISA). Les responsabilités que nous imposent ces normes sont décrites dans la section de ce rapport sur les Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à la vérification des états financiers consolidés et individuels.

Nous estimons que les informations probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour étayer notre opinion.

Indépendance

Conformément au Code de déontologie à l'usage des comptables professionnels (Code IESBA) du Conseil international de déontologie comptable, nous sommes indépendants du Groupe. Par ailleurs, nous nous sommes acquittés d'autres responsabilités du Code ISEBA qui nous incombent.

Questions clefs de l'audit

Les questions clefs sont celles qui, selon notre jugement professionnel, revêtent d'une importance majeure dans notre vérification des états financiers l'exercice en cours. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers en général, et en formant une opinion sur ce derniers. Ainsi nous ne formulons pas une opinion séparée sur ces questions.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (suite)

AUX MEMBRES DE GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

Question clef d'audit	Comment cette question a été traitée									
<p><i>Valorisations des passifs de contrats d'assurance</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>GHç</th> <th>GHç</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Passifs de contrat d'assurance non-vie (sinistres en suspens)</td> <td>89,729,535</td> <td>84,178,472</td> </tr> <tr> <td>Passif de contrat Vie (Life fund)</td> <td>11,672,500</td> <td>11,672,500</td> </tr> </tbody> </table> <p>La valorisation des passifs de contrat d'assurance comporte un aspect important de jugement étant donné le niveau de subjectivité inhérent à une estimation des effets possibles des événements futurs peu certains ou inconnus et le risque potentiel aux pertes.</p> <p>Pour les passifs de contrats non-vie, les estimations doivent prendre en compte le coût éventuel des tous les paiements des sinistres encourus à la date de clôture. Ceux-ci comprennent les sinistres survenus mais non déclarés (IBNR). Le coût des sinistres en suspens est déterminé au moyen d'une gamme de techniques établies d'estimation de sinistres actuarielles. Ces méthodes sont sous-tendues par des hypothèses explicites ou implicites liées au montant du règlement et aux modèles de règlement des sinistres. L'hypothèse principale est que les modèles de règlement des sinistres resteront les mêmes à l'avenir.</p> <p>L'évaluation de l'IBNR est entreprise par un actuaire indépendant recruté par le Groupe.</p> <p>Pour les passifs de contrat d'assurance vie, les hypothèses qui sont considérées les plus significatives dans l'estimation actuarielle des passifs de contrats d'assurance vie comprennent la mortalité et la morbidité, la persistance, les dépenses de renouvellement, le taux d'intérêt, le taux de rendement et le taux d'inflation. Un actuaire indépendant recruté par le Groupe est chargé de l'évaluation.</p> <p>Les notes 3.1 et 4.1.1 définissent les estimations critiques et le jugement qui ont guidé le calcul des passifs de contrats d'assurance. Les sinistres en suspens et les sinistres survenus mais non déclarés (IBNR) sont exposés dans la note 23 tandis que les passifs actuarielles des polices d'assurances-vie sont exposés dans la note 25 annexée aux états financiers</p>		GHç	GHç	Passifs de contrat d'assurance non-vie (sinistres en suspens)	89,729,535	84,178,472	Passif de contrat Vie (Life fund)	11,672,500	11,672,500	<p>Nous avons pris connaissance et testé les contrôles retenus liés à la souscription et aux processus d'indemnisation.</p> <p>Nous avons obtenu le rapport d'évaluation actuarielle de la direction et déterminé la compétence, l'Indépendance et l'objectivité de ses experts actuariels.</p> <p>Nous avons évalué l'intégrité des données extraites en comparant les données utilisées pour l'estimation des passifs de contrats d'assurance avec les données enregistrées dans les systèmes de comptabilité financière.</p> <p>Nous avons évalué les hypothèses appliquées dans les projections actuarielles faites par la direction en déterminant leur caractère raisonnable en fonction de notre expertise cumulative et sectorielle les modèles de règlements historiques du Groupe.</p> <p>Nous avons déterminé le caractère raisonnable de l'hypothèse par rapport à la mortalité, à la morbidité, à la persistance, au taux de rendement sur les investissements et au taux d'inflation par rapport à une source indépendante de raisonabilité. Nous avons évalué la base des hypothèses relatives au renouvellement et confirmé sa raisonabilité en opérant une comparaison entre le pourcentage des dépenses de renouvellement et les données réelles sur les primes brutes et les dépenses.</p> <p>Nous avons déterminé si les méthodologies actuarielles du Groupe utilisées dans l'estimation des passifs sont en conformité avec celles de la filière et avec les exercices précédents.</p> <p>Nous avons vérifié l'adéquation des informations fournies dans les états financiers.</p>
	GHç	GHç								
Passifs de contrat d'assurance non-vie (sinistres en suspens)	89,729,535	84,178,472								
Passif de contrat Vie (Life fund)	11,672,500	11,672,500								



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (suite) AUX MEMBRES DE GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

D'autres informations

Les administrateurs sont responsables d'autres informations. Ces dernières incluent le Rapport des Administrateurs mais n'incluent pas les états financiers individuels et consolidés ainsi que notre rapport d'audit sur ceux-ci que nous avons obtenus avant la date du présent rapport d'audit, le profil des Administrateurs, les faits saillants financiers et la déclaration du Président qui devraient nous parvenir après cette date-là.

Notre opinion sur les états financiers consolidés et individuels ne comporte pas les autres informations et nous n'émettons aucun avis de vérification sur ces dernières.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés et individuels, nos responsabilités se limitent à la lecture d'autres informations et, en ce faisant, à déterminer si elles diffèrent de manière appréciable des états financiers ou des renseignements que nous avons tirés de l'audit ou, alors, si elles sont substantiellement inexactes.

Toutefois si, nos analyses sur les autres informations obtenues préalablement au présent rapport nous amènent à constater que telles informations sont inexactes, nous sommes tenus de le signaler. A cet égard nous n'avons rien à signaler.

Si la lecture du Profil des Administrateurs, des Faits saillants financiers et de la Déclaration du Président nous indiquent que ces derniers contiennent des informations inexactes, nous serons tenus de le signaler aux responsables des questions de gouvernance.

Responsabilités des Administrateurs relatives aux états financiers

Les Administrateurs sont chargés de l'établissement des états financiers qui donnent une image fidèle conformément aux dispositions des Normes internationales d'information financière et de la manière requise par la Loi de 1963 sur les sociétés (loi 179) et la Loi de 2006 sur les assurances (Loi 724), ainsi que du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires en vue de l'élaboration des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes substantielles due à la fraude ou à l'erreur.

En élaborant les états financiers consolidés et individuels, les Administrateurs sont chargés d'évaluer l'aptitude de la Compagnie et du Groupe à poursuivre leur activité, de communiquer, au cas échéant, les renseignements concernant l'entreprise et d'utiliser les systèmes de comptabilité de celle-ci sauf si les Administrateurs ont l'intention de mettre la Compagnie et le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou sont obligés de le faire. Les Administrateurs sont chargés de superviser le processus de communication d'information financière du Groupe.

Responsabilités du Commissaire aux comptes en matière de vérification des états financiers

Nos objectifs visent, d'une part, à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers individuels et consolidés sont, d'une manière générale, dépourvus d'inexactitudes importantes dues à l'erreur ou à la fraude et, d'autre part, à produire un rapport qui intègre notre opinion. Bien qu'une assurance raisonnable représente un haut niveau d'assurance, elle ne constitue pas une garantie qu'un audit basé sur les principes des Normes internationales d'audit sera toujours en mesure de détecter une inexactitude significative partout où elle existe. Les inexactitudes peuvent résulter de fraude ou d'erreur mais elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement elles sont susceptibles d'influer sur les décisions économiques que les utilisateurs prendront en fonction de ces états financiers individuels et consolidés.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (suite)

AUX MEMBRES DE GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

Responsabilités du Commissaire aux comptes en matière de vérification des états financiers (suite)

Conformément aux normes internationales d'audit, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons un scepticisme professionnel tout au long de la vérification. Par ailleurs, nous cherchons à :

- identifier et à évaluer les risques d'inexactitude significative dans les états financiers que celle-ci soit due à un acte de fraude ou d'erreur, mettre au point et appliquer des procédures d'audit à même de répondre à ces risques et à obtenir des preuves qui sont suffisantes et adéquates pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative due à la fraude est plus élevé que celui émanant d'une erreur car la fraude peut découler de collusion, de falsification, d'omission intentionnelle ou d'une dérogation au contrôle interne ;
- à comprendre les contrôles internes pertinents à l'audit en vue de mettre au point des procédures d'audit qui soient adaptées aux circonstances, mais pas pour exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe ;
- à évaluer l'adéquation des principes comptables utilisés et le bien-fondé des estimations ainsi que les informations communiquées par les Administrateurs ;
- Emettre un avis sur le choix par la Direction du système de comptabilité de l'entreprise et, en fonction de données d'audit obtenues, déterminer s'il existe des incertitudes pertinentes liées à des événements ou à des facteurs susceptibles de remettre en question l'avenir du Groupe et sa capacité de poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'un tel risque, nous sommes alors tenus de le signaler dans notre rapport d'audit, notamment les informations pertinentes des états financiers individuels et consolidés ou, si telles informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Cependant, des événements ou conditions futurs pourront amener le Groupe à cesser la poursuite de ses activités ;
- Evaluer la présentation générale, la forme et la teneur des états financiers y compris les renseignements communiqués, et déterminer si les états financiers représentent effectivement les opérations et événements sous-jacents de manière à en assurer une image fidèle; et
- Obtenir des données probantes sur l'information financière concernant des structures ou des activités commerciales au sein du Groupe en vue d'émettre une opinion sur les états financiers consolidés et individuels. La responsabilité pour l'orientation, la supervision et la conduite de l'audit du Groupe nous incombe. Nous restons seuls responsables de notre opinion ;

Nous communiquons avec les Administrateurs pour ce qui concerne la portée et le calendrier de l'audit et les conclusions y afférentes notamment les manquements au contrôle interne que nous constatons au cours de l'audit.

Par ailleurs, nous avons émis une déclaration à l'intention des Administrateurs indiquant que nous avons satisfait aux exigences éthiques concernant l'indépendance, et leur avons communiqué toutes les relations et autres sujets que l'on peut raisonnablement estimer susceptibles d'influer sur notre indépendance et, le cas échéant, les garanties connexes.

Parmi les sujets communiqués aux Administrateurs, nous avons pris en compte ceux qui sont les plus significatifs dans l'audit de l'exercice en cours et constituent ainsi les questions clés de l'audit. Nous présentons ces questions dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation n'autorise pas la divulgation publique de telles questions ou, dans des cas extrêmement rares, si un sujet ne devrait pas être communiqué dans notre rapport car les conséquences néfastes éventuelles pourraient l'emporter sur les avantages d'intérêt public que pouvait représenter une telle information.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (suite) AUX MEMBRES DE GHANA REINSURANCE COMPANY LIMITED

RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

La Loi de 1963 sur les sociétés (Loi 179) exige qu'au cours de notre vérification, nous examinions et fournissions des renseignements sur les sujets suivants. Aussi, confirmons-nous que :

- i) Nous avons obtenu toutes les informations et explications qui, en toute bonne foi, étaient nécessaires à notre audit;
- ii) A notre avis, il y a eu une bonne tenue des livres comptables par la Compagnie, tel que cela ressort de notre audit; et
- iii) Le bilan du Groupe (état de situation financière) et le compte de résultats de ce dernier (une partie de l'état du résultat global) sont conformes aux livres de comptes.

L'associé signataire de l'audit aboutissant à ce rapport du commissaire aux comptes est Oseini Amui (ICAG/P/1139).

PricewaterhouseCoopers (ICAG/F/2019/028)

Chartered Accountants

Accra, Ghana

le 30 mai 2019



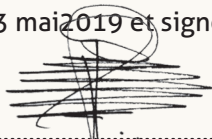
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(Tous les montants sont cedis ghanéens)

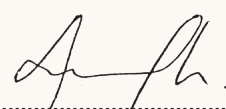
	Note	Le Groupe		La Compagnie	
		2018	2017	2018	2017
Actifs					
Immobilisations Corporelles	5	12,982,116	11,905,485	11,096,750	10,497,622
Actifs incorporels	6	-	129,495	-	129,495
Immeubles de placement	7	46,553,000	41,659,000	46,553,000	41,659,000
Investissement dans filiale	8	-	-	43,173,935	43,173,935
Actif d'impôt différé	9	4,301,008	474,927	3,856,665	466,363
Actif d'impôt exigible	10	1,947,005	1,834,341	1,259,269	2,648,362
Créances des compagnies cédantes et rétrocedantes companies	11	75,087,945	67,732,323	70,083,309	60,880,800
Autres actifs	12	12,633,593	13,878,812	12,230,017	10,437,694
Coût d'acquisition différé	13	11,389,679	16,778,216	10,343,011	16,192,725
Titres d'investissement					
- Titres disponibles à la vente	14	47,759,694	49,045,442	47,759,694	49,045,442
- Détenue jusqu'à échéance	14	256,097,332	240,451,933	211,981,604	195,110,562
Cash and cash equivalents	15	43,909,639	49,363,327	36,557,922	48,534,528
Total actifs		512,661,011	493,253,301	494,895,176	478,776,528
Capitaux propres					
Capital social	16	100,000,000	85,000,000	100,000,000	85,000,000
Excédent de capital	17	8,362,051	8,362,051	8,362,051	8,362,051
Reserve disponible à la vente	18	38,102,825	36,227,322	39,408,667	37,533,164
Reserve de conversion	19	7,066,911	2,257,839	-	-
Reserve statutaire	20	114,274,178	106,697,296	114,274,178	106,697,296
Compte d'excédent de recettes	21	64,700,789	54,649,826	62,477,775	53,170,247
Total capitaux propres		332,506,754	293,194,334	324,522,671	290,762,758
Provisions techniques					
Provision pour primes non-acquises	22	36,737,928	54,183,278	33,769,860	52,277,941
Sinistres en suspens	23	89,729,535	68,492,710	84,178,472	63,381,905
Commission différée	24	1,367,429	2,241,107	1,367,429	2,241,107
Fonds assurance vie	25	11,672,500	7,175,015	11,672,500	7,175,015
		139,507,392	132,092,110	130,988,261	125,075,968
Autres passifs					
Dettes de compagnies cédantes/ rétrocedantes	26	32,275,462	54,183,422	31,656,448	52,195,066
Autres passifs	27	8,371,403	13,783,435	7,727,796	10,742,736
		40,646,865	67,966,857	39,384,244	62,937,802
Total passifs		180,154,257	200,058,967	170,372,505	188,013,770
Total capitaux propres et passifs		512,661,011	493,253,301	494,895,176	478,776,528

Les notes figurant sur les pages 29 à 74 font partie intégrante de ces états financiers.

Les états financiers figurant sur les pages 21 à 74 ont été approuvés par le Conseil d'administration le 23 mai 2019 et signés en son nom par :



 George Otoo
 Président du Conseil



 George Y. Mensah
 Directeur General

ETATS DU RESULTAT GLOBAL

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

	Note	Le Groupe		La Compagnie	
		2018	2017	2018	2017
Primes brutes		205,659,441	193,013,705	185,391,289	173,665,425
Primes rétrocédées		(25,950,966)	(21,924,798)	(23,593,897)	(20,746,258)
Primes nettes		179,708,475	171,088,907	161,797,392	152,919,167
Primes non-acquises	22	17,672,290	(21,950,993)	18,508,081	(18,492,701)
Primes nettes acquises		197,380,765	149,137,914	180,305,473	134,426,466
Commission	28	3,506,113	2,001,744	3,480,400	1,901,327
Primes nettes et commission acquises		200,886,878	151,139,658	183,785,873	136,327,793
Sinistres nets survenus	29	(76,320,918)	(79,655,146)	(67,619,162)	(71,184,978)
Commission nette versée (Accroissement)/réduction fonds vie	30	(62,686,323)	(50,666,023)	(56,608,635)	(43,971,438)
Taxes étrangères et courtages	25	(4,497,485)	5,323,812	(4,497,485)	5,323,812
Frais de gestion	31	(3,715,569)	(4,231,688)	(3,715,569)	(3,974,445)
Total frais de souscription		(190,422,691)	(174,281,292)	(170,556,131)	(148,585,260)
Profit/perte sur souscription		10,464,187	(23,141,634)	13,229,742	(12,257,467)
Produit de placement	32	28,163,234	35,008,682	23,782,997	33,685,834
Gains de change	33	7,477,442	11,045,349	7,477,442	10,656,828
Gains de change	34	6,921,707	26,519,098	7,293,675	17,442,937
Bénéfice avant impôt		53,026,570	49,431,495	51,783,856	49,528,132
Taxe nationale de stabilisation fiscale	35	(2,589,193)	(1,842,260)	(2,589,193)	(1,842,260)
Charge d'impôt	36	(11,809,532)	(13,557,830)	(11,310,253)	(12,328,561)
Bénéfice pour l'exercice		38,627,845	34,031,405	37,884,410	35,357,311
Autres éléments du résultat:					
<i>Eléments à reclasser en résultat:</i>					
Gain sur les titres		1,875,503	8,079,041	1,875,503	9,384,883
Gains sur les activités à l'étranger		4,809,072	2,257,839	-	-
		6,684,575	10,336,880	1,875,503	9,384,883
Total résultat global		45,312,420	44,368,285	39,759,913	44,742,194

Les notes figurant sur les pages 29 à 74 font partie intégrante de ces états financiers.

ETATS DE VARIATIONS DE CAPITAUX

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Le Groupe	Capital Social	Excédent de capital	Reserve conversion devise étrangère	Compte capitaux excédentaires	Disponible à la vente	Reserve statutaire	Total
Exercice clos au 31 Décembre 2018							
Solde au 1er janvier	85,000,000	54,649,826	2,257,839	8,362,051	36,227,322	106,697,296	293,194,334
Résultat de l'exercice	-	38,627,845	-	-	-	-	38,627,845
Autres résultats nets	-	-	4,809,072	-	1,875,503	-	6,684,575
Résultat global de l'exercice	-	38,627,845	4,809,072	-	1,875,503	-	45,312,420
Transferts au fond de prévoyance	-	(7,576,882)	-	-	-	7,576,882	-
Transferts au capital social	15,000,000	(15,000,000)	-	-	-	-	-
Dividendes versés au titre de 2017	-	(6,000,000)	-	-	-	-	(6,000,000)
Solde au 31 décembre	100,000,000	64,700,789	7,066,911	8,362,051	38,102,825	114,274,178	332,506,754

Les notes figurant sur les pages 29 à 74 font partie intégrante de ces états financiers.

ETATS DE VARIATION DES CAPITAUX

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Le Group	Capital Social	Excédent de capital	Reserve conversion devise étrangère	Compte capitaux excédentaires	Disponible à la vente	Reserve statutaire	Total
L'exercice clos le 31 décembre 2017	70,000,000	55,782,751	-	8,362,051	28,148,281	96,044,971	258,338,054
Solde au 1er janvier	70,000,000	55,782,751	-	8,362,051	28,148,281	96,044,971	258,338,054
Résultat de l'exercice	-	34,031,405	-	-	-	-	34,031,405
Perte sur les activités à l'étranger	-	(512,005)	-	-	-	-	(512,005)
Autre résultat global	-	-	2,257,839	-	8,079,041	-	10,336,880
Total résultat global	-	33,519,400	2,257,839	-	8,079,041	-	43,856,280
Transferts au fond de prévoyance reserve	-	(10,652,325)	-	-	-	10,652,325	-
Transferts au capital social	15,000,000	(15,000,000)	-	-	-	-	-
Dividende versé au titre de 2016	-	(9,000,000)	-	-	-	-	(9,000,000)
Solde au 31 Décembre	85,000,000	54,649,826	2,257,839	8,362,051	36,227,322	106,697,296	293,194,334

Les notes figurant sur les pages 29 à 74 font partie intégrante de ces états financiers.

ETATS DE VARIATION DES CAPITAUX

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018

La Compagnie	Capital social	Compte excédentaire	Compte revenus excédentaire	Compte capital excédentaire	Réserve disponible à la vente	Réserves statutaires	Total
L'exercice clos le 31 décembre 2018	85,000,000	53,170,247	8,362,051	37,533,164	106,697,296	290,762,758	
Solde au 1er janvier	-	37,884,410	-	-	-	37,884,410	
Résultat de l'exercice	-	-	-	1,875,503	-	1,875,503	
Autre résultat global	-	-	-	-	-	-	
Total résultat global	-	37,884,410	-	1,875,503	-	39,759,913	
Transferts au fonds de prévoyance	-	(7,576,882)	-	-	7,576,882	-	
Transferts au capital social	15,000,000	(15,000,000)	-	-	-	-	
Dividendes versés au titre de 2018	-	(6,000,000)	-	-	-	(6,000,000)	
Solde au 31 décembre	100,000,000	62,477,775	8,362,051	39,408,667	114,274,178	324,522,671	

Les notes figurant sur les pages 29 à 74 font partie intégrante de ces états financiers.

ETATS DE VARIATION DES CAPITAUX

Pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018

La Compagnie	Capital social	Compte revenus excédentaire	Compte capital excédentaire	Réserve disponible à la vente	Réserves statutaires	Total
L'exercice clos le 31 décembre 2017	70,000,000	55,782,751	8,362,051	28,148,281	96,044,971	258,338,054
Solde au 1er janvier	70,000,000	55,782,751	8,362,051	28,148,281	96,044,971	258,338,054
Resultat de l'exercice	-	35,357,311	-	-	-	35,357,311
Perte sur les activités à l'étranger	-	(3,317,490)	-	-	-	(3,317,490)
Autre résultat global	-	-	-	9,384,883	-	9,384,883
Total résultat global	-	32,039,821	-	9,384,883	-	41,424,704
Transferts au fonds de prévoyance	-	(10,652,325)	-	-	10,652,325	-
Transferts au capital social	15,000,000	(15,000,000)	-	-	-	-
Dividende verse au titre de 2016	-	(9,000,000)	-	-	-	(9,000,000)
Solde au 31 décembre	85,000,000	53,170,247	8,362,051	37,533,164	106,697,296	290,762,758

Les notes figurant sur les pages 29 à 74 font partie intégrante de ces états financiers.

ETATS DE FLUX FINANCIERS

(Tous les montants sont en Ghana cedis)

	Le Group		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation				
Bénéfice avant impôt	53,026,570	49,431,495	51,783,856	49,528,132
Provision pour:				
Dépréciation et amortissement	1,166,790	1,126,805	1,118,362	1,032,076
Perte sur vente d'immobilisations corporelles	855	61,049	-	61,049
Dépréciation des immobilisations corporelles	248,559	-	248,559	-
Gains de juste valeur sur immeuble de placement	(4,894,000)	(5,309,000)	(4,894,000)	(5,309,000)
Ecarts de change nets	4,655,916	2,276,375	-	-
Marge brute d'autofinancement sur chiffre d'affaire	54,204,690	47,586,724	48,256,777	45,312,257
Variations de créances des compagnies cédantes/rétrocédantes	(7,355,622)	(18,817,544)	(9,202,509)	(11,966,021)
Variations d'autres actifs	1,245,219	(4,215,006)	(1,792,323)	(773,888)
Variations de coûts d'acquisitions différées	5,388,537	(4,994,950)	5,849,714	(4,409,459)
Variations de provision pour primes non-acquises	(17,445,350)	20,443,266	(18,508,081)	18,537,929
Variations d'effets à recevoir	21,236,825	20,579,215	20,796,567	15,468,410
Variations de commission différée	(873,678)	640,542	(873,678)	640,542
Variations de fonds Vie	4,497,485	(5,323,812)	4,497,485	(5,323,812)
Variation de dettes des compagnies cédantes et retrocédantes	(21,907,960)	12,911,032	(20,538,617)	10,922,676
Variation d'autres passifs	(5,501,225)	2,656,494	(3,104,133)	(384,205)
Variations d'actifs opérationnels nets				
Vente nette de titres de capitaux	3,161,251	296,574	3,161,251	296,574
Achat net des titres de capitaux	-	(3,457,823)	-	(3,457,823)
Achat net des titres détenus jusqu'à l'échéance	(15,645,399)	(36,584,091)	(16,871,042)	6,394,144
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	21,004,773	31,720,621	11,671,411	71,257,324
Taxe nationale de stabilisation fiscale versée	(2,500,000)	(1,060,503)	(2,500,000)	(1,060,503)
Impôt sur revenus versés	(15,749,861)	(1,674,947)	(13,311,463)	(1,674,947)
Flux de trésorerie net provenant des (affectés aux) activités d'investissement	2,754,912	28,985,171	(4,140,052)	68,521,874
Flux de trésorerie d'exploitation				
Achat d'immobilisations corporelles	(2,208,600)	(2,652,882)	(1,836,554)	(1,150,291)
Acquisition de filiale	-	-	-	(41,868,093)
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	-	13,530	-	13,530
Flux de trésorerie provenant d'activités opérationnelles	(2,208,600)	(2,639,352)	(1,836,554)	(43,004,854)
Flux de trésorerie liée aux activités financières				
Dividende versé	(6,000,000)	(9,000,000)	(6,000,000)	(9,000,000)
Flux de trésorerie nette sur activités financières	(6,000,000)	(9,000,000)	(6,000,000)	(9,000,000)
Accroissement/ (diminution)/trésorerie et équivalents de trésorerie	(5,453,688)	17,345,819	(11,976,606)	16,517,020
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre	49,363,327	32,017,508	48,534,528	32,017,508
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	43,909,639	49,363,327	36,557,922	48,534,528

Les notes figurant sur les pages 29 à 74 font partie intégrante de ces états financiers.



Ghana Re

A
NEW FACE
WITH
RENEWED
STRENGTH
READY
TO SUPPORT
AND DEVELOP
OUR CLIENTS
FOR
THE FUTURE



Growth

GHANA REINSURANCE CO. LTD

Head Office - Plot 24, Sudan Road, Ambassador Hotel Area, Ridge, Accra P. O. AN 7509 Accra-North
Tel: +233 (0)302 633 733 Fax: +233 (0)302 633 711 Email: info@ghanare.com Web: www.ghanare.com

Regional Office - 30 General De Gaulle Avenue, Bonajo, P. O. Box 1177 Douala, Cameroon. Tel: + 237 233423378

Regional Office - Kenya, TRV Office Plaza, 58 Muthithi Road Suit 2D, Westlands.
P. O. Box 42916-00100, Nairobi, Kenya. Tel: +254 20 3748974/5

RATING: AM BEST – Financial Strength: B, Issuer Credit: bb

GHANA RE *Your Reinsurer of choice*

NOTES

1. Entité déclarante

La *Ghana Reinsurance Company Limited* ("La Compagnie") est une société anonyme à responsabilité limitée constituée et domiciliée au Ghana. L'activité principale de la Compagnie consiste à souscrire des affaires de réassurance. Ces activités sont régies par la loi ghanéenne de 1963 (Loi 724). Le siège social de la Compagnie est situé Plot 24, Sudan Road, Ridge, Accra.

2. Résumé de principales conventions comptables

Les principales conventions comptables adoptées par la Compagnie dans l'élaboration de ces états sont énoncées ci-après. Ces conventions s'appliquent de façon systématique à tous les exercices présentés, sauf indications contraires.

2.1 Base de l'élaboration

2.1.1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été élaborés en conformité avec les Normes internationales d'informations financières (IFRS) et de la manière requise par la loi de 1963 sur les sociétés, (Loi 179) et la loi de 2006 sur les assurances (Loi 724).

2.1.2 Critères de mesure

Les états financiers ont été établis selon la notion conventionnelle de coût historique à l'exception des éléments ci-après:

- les instruments financiers non dérivés évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à leur juste valeur;
- Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur ; et
- Les immobilisations corporelles et incorporelles de placement.

2.1.3 Utilisation d'estimation et de jugement

L'élaboration des états financiers en conformité avec les IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Il incombe également aux Administrateurs d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables de la Compagnie. Les domaines plus complexes ou impliquant une interprétation plus approfondie ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives pour les états financiers sont élaborés dans la Note 3.

2.1.4 Normes nouvelles et normes modifiées adoptées par la Compagnie

IFRS 15, 'Produits des activités ordinaires tirées de contrats avec les clients'

La Compagnie a adopté IFRS 15 Produits des activités tirées de contrats avec les clients dès le 1er janvier 2018 entraînant des changements des principes comptables. Aucun ajustement n'a été effectué suite à l'adoption d'IFRS 15 étant donné qu'il n'y a pas eu d'effets significatifs sur les revenus comptabilisés par la Compagnie relatifs à l'adoption de cette norme.

2.1.5 Normes nouvelles et normes amendées pas encore adoptées par la Compagnie

IFRS 9, 'Instruments financiers'

IFRS 9 Instruments financiers (publiés en juillet 2014) – Cette norme qui remplacera IAS 39 (ainsi que toutes les anciennes versions d'IFRS 9) prend effet à partir du 1er janvier 2018. Elle contient des exigences pour la classification et l'évaluation des actifs et passifs financiers, la dépréciation, la comptabilité de couverture et la décomptabilisation :

- IFRS 9 exige que tous les actifs financiers comptabilisés soient évalués au coût amorti ou à la valeur juste (en résultat ou d'autre résultat global), en fonction de leur classification et par rapport au modèle commercial adopté et aux caractéristiques de flux de trésorerie contractuel.
- Pour les passifs financiers, l'effet le plus significatif d'IFRS 9 est lié aux cas où c'est l'option de juste valeur qui est retenue : le montant d'une variation de la juste valeur d'un passif financier désigné comme une valeur juste sur la base du résultat et imputable aux risques de crédit dudit passif est comptabilisé dans un autre résultat global (plutôt qu'en résultat) à moins que cela n'entraîne une incohérence comptable.
- S'agissant de la dépréciation des actifs financiers, IFRS 9 introduit le modèle de "perte des crédits attendue" basé sur la notion de provision pour les pertes attendues dès l'entrée en vigueur d'un contrat ; il ne sera plus nécessaire d'avoir la preuve objective de dépréciation avant de comptabiliser une perte de crédit.
- Quant à la comptabilité de couverture, IFRS 9 présente une révision substantielle qui permet aux états financiers de mieux rendre compte de la manière dont les activités de gestion de risque sont entreprises dans la couverture de l'exposition aux risques financiers et non-financiers.



NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.1 Base de l'élaboration (suite)

2.1.5 Normes nouvelles et amendées mais pas encore adoptées (suite) IFRS 9, 'Instruments financiers' (suite)

- Les dispositions de la décomptabilisation restent inchangées par rapport à celles d'IAS 39.

La Direction ayant évalué les effets de l'application de la nouvelle norme sur les états financiers de la Compagnie a identifié les domaines susceptibles d'être concernés comme suit :

- Modification dans la classification des actifs financiers.
- Introduction d'un modèle pour l'estimation des risques de crédit attendus ou subis et l'utilisation d'informations prévisionnelles.
- 12 mois de perte de crédit calculée pour les actifs de niveau 1 et la perte de crédit escompté durant la vie pour les actifs des niveaux 2 et 3.

Amendements à la norme IFRS 4: application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrat d'assurance

Amendements à la Norme IFRS 4 intitulés l'Application de la Norme IFRS 9 Instruments financiers avec la Norme IFRS 4 Contrat d'assurance (publiés en Septembre 2016) – Les amendements, applicables aux exercices annuels à partir du 1er janvier 2018, incluent :

- Une option qui permet aux entités de reclasser, à partir du résultat vers d'autres éléments du résultat global, certains des revenus ou dépenses découlant des actifs financiers désignés ("approche en parallèle").
- Une option de dérogation temporaire à l'application de la norme IFRS 9 pour les entités dont l'activité principale consiste à établir des contrats dans le cadre d'IFRS 4 (méthode de report).

La Compagnie est en train de mettre en œuvre IFRS 9 conjointement avec IFRS 17 ; par ailleurs, elle a décidé d'appliquer la dérogation temporaire à l'application d'IFRS 9 afin de la mettre en œuvre conjointement avec IFRS 17 sur les Contrats d'assurance en 2021. Une évaluation de l'éligibilité de la Compagnie à appliquer cette dérogation est présentée dans la Note 40.

Le 14 novembre 2018 IASB a décidé de proposer un report de la date effective de norme IFRS 17 au 1er janvier 2022, avec une extension correspondante d'un an à la dérogation pour les réassureurs dans le cadre d'IFRS 9. Le report proposé fera l'objet d'une consultation publique, qui devrait avoir lieu en 2019.

2.1.6 Normes nouvelles et interprétations émises mais pas encore en vigueur IFRS 16, 'Contrats de location'

La norme IFRS 16 touchera principalement la comptabilité des locataires et entraînera la comptabilisation de toutes les locations directement au bilan. Cette nouvelle norme supprime la distinction actuelle faite entre les locations opérationnelles et financières et nécessite la comptabilisation d'un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier représentant l'obligation de payer les loyers pour presque tous les contrats de locations. Une dérogation facultative existe pour les locations à court terme et à faible valeur.

L'état du résultat sera également touché car la dépense totale est habituellement plus élevée dans les premières années d'une location et plus bas dans les années ultérieures. De plus, les dépenses opérationnelles seront remplacées par les intérêts et la dépréciation, ainsi que des indicateurs clefs comme EBITDA vont changer.

Les flux de trésorerie augmenteront avec la classification des paiements en espèces pour la portion principale du passif de la location parmi les activités financières. Seule la partie de paiements qui représentant les intérêts pourra continuer d'être présentée comme flux de trésorerie opérationnelle.

La comptabilité des bailleurs ne subira pas de grand changement. Il peut y avoir des différences dues aux nouvelles dispositions liées à la définition d'une location. Dans le cadre d'IFRS 16, constitue ou enferme une location si le contrat confère le droit de contrôle de l'utilisation d'un actif déterminé durant une période en échange d'une contrepartie. Cette norme prend effet à partir des exercices commençant le 1er janvier 2019.

La Compagnie est en train de revoir tous les contrats de location à la lumière de nouvelles dispositions de la norme IFRS 16. Cette dernière concernera principalement la comptabilisation des locations de la Compagnie.

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.1 Base de l'élaboration (suite)

2.1.6 Normes nouvelles et amendées mais pas encore adoptées (suite)

IFRS 17, 'Contrat d'assurance'

Cette nouvelle Norme établit des principes à adopter pour la comptabilisation, la mesure, la présentation et la déclaration des contrats d'assurance et remplace IFRS 4 sur les contrats d'assurance. La IASB a publié IFRS 17 sur les Contrats d'assurance et a ainsi ouvert une nouvelle époque de comptabilité pour les assureurs. Alors que la norme actuelle permet aux assureurs d'utiliser leurs PCGR locaux, IFRS 17, elle, définit des règles claires et cohérentes qui renforceront la comparabilité des états financiers. Pour les assureurs, la transition vers IFRS 17 aura un impact sur les états financiers et les indicateurs clés de performance.

Le modèle générale exige que les entités évaluent un contrat d'assurance lors de sa comptabilisation initiale au total de la réalisation des flux de trésorerie (dont les flux financiers estimés pour l'avenir, ajustement pour tenir compte de la valeur temporelle de l'argent et un ajustement explicite pour les risques non-financiers) et de la marge de service contractuelle.

Les flux financiers réalisés sont réévalués au compte de l'exercice pour chaque période. Le bénéfice non-acquis (marge de service contractuel) est comptabilisé pour la période couverte. A part ce modèle général, et aux fins de simplification, la norme propose l'approche d'affectation de primes. Cette approche simplifiée s'applique à certains types de contrat, dont ceux ayant une période de couverture d'un an ou moins. Pour les contrats d'assurance avec des caractéristiques de participation directe, l'approche de frais variables, qui constitue une variation du modèle général, est celle qui s'applique. Dans l'application de l'approche de frais variables, la part de l'entité des variations de la valeur juste est intégrée dans la marge de service contractuel. Par conséquent, les variations de juste valeur ne sont pas comptabilisées en résultat de la période au cours de laquelle elles surviennent mais pour le reste de vie du contrat.

Interprétation 23, incertitudes concernant le traitement d'impôt sur revenus

L'interprétation explique la manière de comptabiliser et d'évaluer les actifs et passifs d'impôt courants et différés là où le doute plane sur un traitement fiscal. En particulier, elle traite les sujets suivants :

- comment déterminer l'unité de compte approprié, et le fait que chaque cas d'incertitude de traitement fiscal doit être considéré séparément ou comme un ensemble selon l'approche qui donne la meilleure perspective de solution ;
- l'entité devrait supposer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et détiendra tous les renseignements nécessaires, à savoir que le risque de détection ne devrait pas être écarté ;
- l'entité doit prévoir l'effet de l'incertitude sur la comptabilisation de l'impôt sur les revenus s'il y a peu de chance que les autorités fiscales acceptent le traitement ;
- l'impact de l'incertitude doit se mesurer en utilisant soit le montant le plus probable ou la méthode de la valeur attendue, selon ce qui prévoit le mieux la résolution de l'incertitude ; et
- les jugements et les estimations établis doivent être réévalués chaque fois que les circonstances changent ou qu'on dispose de nouvelles informations qui influent sur les jugements.

Malgré l'absence de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, pour ce qui concerne les renseignements d'ordre général, il est rappelé aux entités la nécessité de fournir des renseignements sur les jugements et estimations dans l'établissement des états financiers. L'interprétation prend effet, pour les exercices, à partir du 1er janvier 2019.

Améliorations annuelles apportées aux Normes IFRS Cycle 2015-2017

Les améliorations suivantes ayant été finalisées en décembre 2017 ont pris effet pour les exercices commençant le 1er janvier 2019 :

- IFRS 3 – précise que la prise de contrôle d'une entité conjointe représente un regroupement d'entreprise par étapes.
- IFRS 11 – stipule que la partie qui prend contrôle d'une entreprise ne devrait pas réévaluer sa participation antérieure dans l'opération conjointe.

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.1 Base de l'élaboration (suite)

2.1.6 Normes nouvelles et amendées mais pas encore adoptées (suite)

- IAS 12 – prévoit que les conséquences pour les taxes sur revenus des dividendes provenant des instruments classés comme fonds propres doivent être comptabilisés selon le lieu où les transactions passées ou les événements qui ont généré des bénéfices distribuables ont été comptabilisés.
- IAS 23 – précise que si un emprunt particulier reste impayé après que l'actif qualifié est prêt à être utilisé ou vendu, il devient un élément des emprunts généraux.

2.2 Regroupement d'entreprises

La méthode d'acquisition est employée pour tous les regroupements d'entreprises indépendamment du fait que les instruments de capitaux et d'autres actifs sont acquis. La contrepartie transférée pour l'acquisition d'une filiale comprend les éléments suivants :

- juste valeur des actifs transférés ;
- les passifs encourus vis à vis des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise ;
- parts de capitaux propres émises par le groupe ;
- la juste valeur de tout actif ou passif découlant d'un accord de contrepartie éventuelle ; et
- la juste valeur de tout intérêt préexistant dans la filiale.

Les actifs identifiables acquis et les passifs éventuels identifiables repris lors d'un regroupement d'entreprises, à quelques exceptions près, sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le groupe prend en compte les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sur la base d'acquisition-par-acquisition soit à la valeur juste soit à la quote-part des intérêts minoritaires acquisition des actifs identifiables nets de l'entreprise acquise.

Les coûts liés aux acquisitions sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Tout excédent de la contrepartie transféré, le montant de tout intérêt minoritaire dans l'entreprise acquise et la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise sur la juste valeur des actifs nets acquis et identifiables est comptabilisé comme l'écart d'acquisition. Lorsque ces montants sont inférieurs à la juste valeur des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise, l'écart est directement comptabilisé en résultat comme achat à prix de faveur.

Lorsque le règlement d'une partie de la contrepartie en espèce est différé, les montants à payer dans l'avenir sont actualisés à leur valeur actuelle à la date de l'acquisition. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'emprunt marginal de l'entité, soit le taux d'un emprunt semblable pouvant être obtenu d'un financier indépendant selon des modalités comparables.

La contrepartie conditionnelle est définie soit comme fonds propres soit comme passif financier. Les montants identifiés comme passifs financiers sont ensuite réévalués à leur juste valeur avec les variations de la juste valeur comptabilisés en résultat.

Si le regroupement d'entreprises est mené en plusieurs étapes, la valeur comptable de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Toute perte ou gain découlant d'une telle réévaluation, est passé en résultat.

2.3 Principes de consolidation et de mise en équivalence

Filiales

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités structurées) sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle. Le Groupe exerce un contrôle sur une entité dès lors qu'il est exposé, ou a des droits à des rendements variables du fait de sa participation dans l'entité et a la capacité d'agir sur ces rendements grâce à son pouvoir de diriger les activités de cette dernière. Les filiales sont intégralement consolidées à partir de la date où le groupe détient le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.3 Principes de consolidation et de mise en équivalence (suite)

La méthode d'acquisition est appliquée pour tous les regroupements d'entreprise par le groupe (voir la note 2.2 ci-dessus).

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les gains latents sur les transactions entre les compagnies du groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Si nécessaire, les pratiques comptables des filiales ont été adaptées pour s'accorder avec la pratique d'usage du groupe.

Les participations sans contrôle dans les résultats et les fonds propres des filiales sont indiquées séparément dans l'état de résultat consolidé, l'état de résultat global, l'état de variations de capitaux et le bilan, le cas échéant, dans les cas où les filiales n'appartiennent pas entièrement au Groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités dans lesquelles le Groupe a une influence significative mais n'a ni contrôle ni contrôle conjoint. Ceci est généralement le cas lorsque sa participation représente entre 20 et 50% de droit du vote. Les investissements dans les entreprises associées se font par la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et sont initialement comptabilisés au coût.

Méthode de la mise en équivalence

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence la participation est initialement comptabilisée au coût et par la suite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif de l'entreprise détenue. Les dividendes reçus ou à recevoir des sociétés mises en équivalence et entreprises associées sont comptabilisés comme une réduction de la valeur comptable de l'investissement.

Lorsque la part du Groupe dans les pertes est égale ou dépasse sa participation dans une entité mise en équivalence, y compris les investissements à long terme, la comptabilisation des pertes ultérieures cesse, sauf si le Groupe a des obligations ou a effectué des paiements au nom de la dite entité.

Les profits latents et les pertes latentes sur les opérations réalisées entre le groupe, ses entreprises associées et ses coentreprises sont éliminés jusqu'à concurrence de sa participation dans ces entités. De même, les pertes latentes sont éliminées sauf si la transaction fournit des preuves d'une dépréciation de l'actif transféré.

La valeur comptable des participations mises en équivalence fait l'objet de dépréciation conformément au principe énoncé dans la note 2.8.

Changements de participation

Le groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires qui n'entraînent pas la perte de contrôle comme des transactions avec les actionnaires. Un changement de participation se traduit par un ajustement entre les valeurs comptables des participations majoritaires et minoritaires pour refléter les changements de leurs participations relatives dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement des participations minoritaires et toute contrepartie payée ou reçue est comptabilisée dans une réserve distincte des capitaux propres attribués aux propriétaires du groupe.

Lorsque le groupe cesse de consolider un compte d'actions pour un investissement à cause d'une perte de contrôle de contrôle conjoint ou d'influence significative, tout intérêt restant dans l'entité est réévalué à sa juste valeur et les variations de la valeur comptable comptabilisée en résultat. Cette juste valeur devient la valeur comptable initiale en vue d'une comptabilisation éventuelle de l'intérêt retenu en tant qu'entreprise associée, coentreprise ou actif financier. Par ailleurs, tout montant précédemment comptabilisé en autres éléments du résultat global par rapport à cette entité est comptabilisé comme si le groupe avait directement cédé les actifs ou passifs connexes. Ceci pourrait signifier que les montants précédemment comptabilisés en d'autres éléments du résultat global sont reclassés dans le résultat.



NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.3 Principes de consolidation et de mise en équivalence (suite)

Changements de participation (suite)

Si à la suite d'une réduction de la participation dans une entité en coentreprise ou une entreprise associée un contrôle conjoint ou une influence importante est retenue, seule une part proportionnelle des montants précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.

2.4 Conversion de devises étrangères

Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments des états financiers sont évalués sur la base de la devise de l'environnement économique dans lequel opère l'entité (devise fonctionnelle). Les états financiers sont présentés en cedis ghanéens (GH¢) qui représente la devise fonctionnelle et de présentation de la Compagnie.

Transactions et soldes

Les transactions en devise étrangère sont converties en devise fonctionnelle au taux de change prévalant aux dates de ces transactions. Les gains et pertes liés au règlement de telles transactions et à la conversion des actifs et passifs monétaires libellés en devise étrangère aux taux de change de fin d'exercice sont généralement comptabilisés au compte de résultat.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères qui sont estimées à leur juste valeur sont convertis en monnaie fonctionnelle au taux de change à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sur des actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les éléments non monétaires qui sont estimés aux taux historiques dans une monnaie étrangère sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la comptabilisation initiale.

Sociétés du groupe

Les résultats et la position financière des activités à l'étranger dont la devise diffère de la devise de présentation sont convertis en celle-ci comme suit :

- les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de ce dernier ;
- les revenus et les dépenses de chaque compte de résultat et d'état de résultat global sont convertis au cours moyen de change (sauf si ce taux n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur à la date de la transaction, auquel cas les revenus et dépenses sont convertis à la date de ladite transaction), et
- tous les écarts de changes qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global.

Lors de la consolidation, tout écart provenant de la conversion des investissements dans les entités étrangères, des emprunts et autres instruments financiers désignés comme couvertures de ces investissements sont comptabilisés en autres éléments du résultat. Lors de la cession d'une opération étrangère ou d'un emprunt faisant partie intégrante de l'investissement net est remboursé, les écarts de changes connexes sont reclassés en résultat comme composante du gain ou de la perte sur la cession.

Les ajustements d'écart d'acquisition et de juste valeur découlant de l'acquisition d'une opération étrangère sont comptabilisés comme des actifs et des passifs de cette dernière et convertis au cours de clôture.

2.5 Immobilisations corporelles

Comptabilisation initiale

Les immobilisations corporelles sont initialement enregistrées au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Les coûts comprennent les dépenses directement attribués à l'acquisition de l'actif. Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement concerné sont immobilisés comme composants de cet équipement. Lorsque certaines parties d'un élément ont des durées utiles différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments séparés (éléments majeurs.).

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.5 Immobilisations corporelles (suite)

Le coût des actifs produits par l'entreprise comprend le coût des matériaux, le coût de la main d'œuvre direct, tous les frais liés à la mise en service de ces actifs pour l'usage auquel ils sont destinés, le coût de démantèlement, d'enlèvement et de la mise en état du site sur lesquels ils étaient situés, ainsi que les coûts d'emprunts capitalisés.

Coûts subséquents

Les frais de remplacement d'un élément d'immobilisation corporelle sont comptabilisés dans la valeur comptable de ce dernier s'il est fort probable que les retombées économiques vont profiter à la Compagnie et que les coûts peuvent être mesurés de façon sûre. Les coûts de l'entretien quotidien des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les comptes des pertes et profits lorsqu'ils sont engagés.

Amortissement

L'amortissement est estimé de façon linéaire sur la durée de vie estimée d'une immobilisation corporelle en vue d'annuler le coût des éléments d'immobilisations corporelles moins leur valeur résiduelle et il est généralement inscrit en pertes et profits.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité retenues y compris la méthode de dépréciation sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

La durée de vie estimative des immobilisations corporelles aux taux annuels suivants pour les exercices actuels et comparatifs est comme suit :

Bâtiment siège	-	3%
Fournitures de bureau et	-	20%
Matériel de bureau	-	15%
Matériel informatique	-	33.3%
Véhicules a	-	25%

La méthode d'amortissement, les durées de vie et les valeurs résiduelles font l'objet d'une réévaluation à chaque fin d'exercice. Les gains et les pertes sur immobilisations corporelles sont inclus dans le compte de résultat.

Décomptabilisation

Une immobilisation corporelle est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique n'est attendu de son utilisation ou cession. Tout gain ou perte constaté lors de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans l'année de sa décomptabilisation.

Réévaluation

Une augmentation de valeur comptable à la suite de la réévaluation des terres et des bâtiments sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et constatés en capitaux propres. Des diminutions qui contrebalancent les augmentations précédentes du même actif sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et porté au débit du compte de capital excédentaire comptabilisé directement en capitaux propres. Les autres diminutions sont comptabilisées en résultat.

A la suite de la vente des actifs réévalués, les montants compris dans le compte de capital excédentaire sont transférés au compte de revenu excédentaire.

2.6 Immeuble de placement

Les propriétés non occupées par la Compagnie et destinées à générer une revenue locative à long terme où en vue de valoriser le capital ou les deux sont assimilées à des biens de placement. Les immeubles de placement comprennent les immeubles en cours de construction ou d'aménagement en vue d'utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement..



NOTES (suite)

2. Summary of significant accounting policies (continued)

2.6 Immeuble de placement (suite)

Un immeuble de placement est évalué initialement à son coût, y compris les coûts de transaction connexes et, le cas échéant, les coûts d'emprunt.

Après une première comptabilisation, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur. Les immeubles en construction sont évalués à leur juste valeur si celle-ci est déterminable de façon fiable.

La juste valeur d'un immeuble de placement reflète, entre autre, le revenu locatif de contrats de location courants et des hypothèses qui seraient utilisées par les intervenants du marché dans leur estimation du prix de l'immeuble dans les conditions actuelles du marché.

Les dépenses ultérieures ne sont capitalisées que lorsque les avantages économiques associés à cette dépense profiteront à la Compagnie et si la valeur de cette dépense peut être estimée de façon fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses. Lorsqu'une partie d'un immeuble de placement est remplacée, la valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée.

Si l'évaluation obtenue pour un immeuble en location est nette de tous les paiements dont l'exécution est attendue, tout passif de location comptabilisé séparément dans l'état de la situation financière est intégré, à des fins comptables, à la valeur comptable de l'immeuble de placement.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession.

Lorsque la Compagnie dispose d'un bien à sa juste valeur dans une transaction sans lien de dépendance, la valeur comptable précédant la vente est ajustée au prix de la transaction, et l'ajustement est enregistré en résultat.

Lorsqu'un bien occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, il est reclassé en immobilisation corporelle. Sa juste valeur à la date de reclassification devient son coût aux fins comptables subséquents. Si un élément d'un immeuble occupé par son propriétaire devient un bien de placement suite à un changement d'utilisation, tout écart entre la valeur comptable et la valeur juste de cet élément à la date de la cession est traité de la même manière qu'une réévaluation dans le cadre d'IAS 16. Toute augmentation de la valeur comptable du bien qui en résulte est comptabilisée en résultat dans la mesure où cette augmentation annule une perte antérieure, et tout solde de l'augmentation est comptabilisé en autres éléments du résultat global et augmente l'écart de réévaluation dans les capitaux propres.

Lorsqu'un immeuble de placement subit un changement d'utilisation mis en évidence par un commencement d'aménagement en vue de sa vente, la propriété est transférée aux stocks. Le coût présumé d'un immeuble de placement pour sa comptabilisation ultérieure en tant que stocks constitue sa valeur juste à la date du changement d'utilisation..

2.7 Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent le coût des logiciels informatiques. Ils sont évalués au coût d'acquisition, net des montants cumulés des amortissements et de dépréciations.

L'amortissement se fait de façon linéaire compte tenu de la valeur résiduelle et d'une durée de vie estimative de 3 ans.

2.8 Dépréciations d'actifs non-financiers

Les actifs non-financiers sont revus à chaque date de clôture pour déterminer s'il y a une indication de dépréciation. En présence d'une telle indication, la valeur recouvrable est estimée. Aux fins de l'évaluation du montant recouvrable, les actifs sont comparés aux niveaux les plus bas pour lesquelles il existe des flux de trésorerie individuellement identifiables (unités génératrices de trésorerie -UGT). La valeur recouvrable d'un actif est le montant le plus élevé entre sa juste valeur moins le coût de la vente et sa valeur d'utilité (à savoir la valeur actuelle des flux futurs prévus de l'actif en question ou des UGT). Une dépréciation est comptabilisée en résultat à raison de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable.

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.8 Dépréciations d'actifs non-financiers (suite)

La Compagnie évalue les pertes de valeur pour déceler des reprises lorsque les événements ou les circonstances indiquent qu'une telle mesure est pertinente. La valeur comptable accrue d'un actif ou d'une reprise de valeur ne pourra dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents.

2.9 Impôts

L'impôt sur le revenu de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il est lié à des éléments comptabilisés directement dans les fonds propres ou dans les autres éléments du résultat global, auquel cas l'impôt connexe est également comptabilisé en fonds propres ou autres éléments du résultat global.

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les impôts et les réglementations fiscales ayant servi de base dans l'estimation de ce montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture. Les actifs et passifs d'impôt exigible comprennent également des ajustements aux impôts que l'on s'attend à payer ou à recouvrer pour les exercices antérieurs. Un impôt exigible sur des éléments comptabilisés directement en capitaux propres ou autres éléments du résultat global est comptabilisé en capitaux propres et autres éléments du résultat global et non en résultat.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé pour tenir compte des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins d'informations financières et les valeurs utilisées aux fins fiscales. L'impôt différé n'est pas reconnu pour des différences temporaires sur la comptabilisation initiale des actifs ou passifs dans une transaction qui ne relève pas d'un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni résultat comptable ni le résultat imposable.

L'estimation de l'impôt différé tient compte des conséquences fiscales et de la manière dont la Compagnie espère recouvrer ou régler, à la fin de l'exercice, la valeur comptable de ses actifs et passifs.

Un impôt différé est calculé aux taux d'imposition attendus qui seront appliqués aux écarts temporaires au moment de résorption aux taux d'imposition estimatifs en vigueur ou pratiquement en vigueur au clos de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire pour compenser les passifs et actifs d'impôt exigible et s'ils sont liés à des impôts sur le résultat perçus par la même administration fiscale.

Un impôt différé est comptabilisé pour des crédits fiscaux et des différences temporaires dans la mesure de la disponibilité probable des bénéfices futurs imposables sur lesquels ces crédits fiscaux et différences temporaires pourront être imputés. Les actifs d'impôts différés sont révisés à chaque date de bilan et sont réduits dans la mesure où la réalisation d'un avantage fiscal y afférent n'est plus probable.

2.10 Instruments financiers

2.10.1 Actifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale

Le Groupe comptabilise les actifs financiers à la date de transaction. La date de transaction est la date le Groupe s'engage à acheter ou à vendre un actif.

Classification et évaluation

Le Groupe classe les instruments financiers dans des catégories qui reflètent la nature de l'information et qui prennent en compte les caractéristiques de ces instruments financiers. Il s'agit des catégories suivantes: disponible à la vente, prêts et créances et détenu jusqu'à l'échéance. La classification dépend du but pour lequel l'investissement a été contracté. La direction détermine la classification de ses investissements au moment de la comptabilisation initiale. Un résumé de la classification est présenté ci-dessous :

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.10 Instruments financiers (suite)

2.10.1 Actifs financiers non dérivés (suite)

Catégorie (d'après la définition de la Compagnie)		Sous-catégories
Prêts et créances	Trésorerie et équivalents de trésorerie	
	Créances sur des entités cédantes ou rétrocédantes compagnies	
	Autres produits à recevoir (hors actifs non-financiers)	
Détenu jusqu'à l'échéance	Bons d'Etat, dépôt à terme et titres de créances de sociétés	Coté
Actifs financiers disponible à la vente	Titres de placement – titres de capitaux propres	Non coté

(i) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers à des revenus fixes non cotés sur un marché actif. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la valeur juste majorée des frais de transaction directement imputables.

Par la suite, les prêts et créances sont estimés au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif moins les pertes de valeur.

(ii) Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et des échéances fixes que la Direction du Groupe a la ferme intention et la capacité à conserver jusqu'à l'échéance autres que ceux que :

- le Groupe a désignés, lors de leur comptabilisation, comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- le Groupe a désigné comme étant disponibles à la vente ; et
- l'on peut définir comme prêts et créances.

(iii) Placements disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés que l'on a l'intention de conserver pour une période indéterminée et qui pourront être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des variations de taux d'intérêts, ou du cours des actions ou ne sont pas comptabilisés dans la catégorie des prêts et créances, de placements détenus jusqu'à l'échéance ou des actifs à valeur juste par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à leur juste valeur majorée des frais de transaction directement imputables.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à leur juste valeur et les variations y afférents, autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées en autres éléments du résultat global et présentés aux capitaux propres. Lorsqu'un investissement est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulée en capitaux propres est reclassé en résultat.

Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés dès lors que les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant des actifs financiers expirent ou la Compagnie transfère, de manière substantielle, tous les risques et les avantages liés aux droits de propriété. Tout intérêt dans les actifs financiers transférés, créés ou extraits par la Compagnie est comptabilisé comme un actif distinct ou un passif.

2.10.2 Passifs financiers non dérivés

Comptabilisation initiale et évaluation

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, les instruments n'étant pas à leur juste valeur par le biais du compte du résultat, majoré des coûts de transaction directement attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif, déduction faite de perte de valeur éventuelle.

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.10 Instruments financiers (suite)

2.10.2 Passifs financiers non dérivés (suite)

Classification

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans d'autres catégories de passifs. Les autres passifs comprennent les créances impayées, les montants dus par les Compagnies cédantes/retrocédantes et autres comptes créditeurs.

Décomptabilisation

Les passifs financiers sont décomptabilisés dès lors que les obligations contractuelles sont acquittées, annulées ou ont expiré.

2.10.3 Détermination de la valeur juste

La juste valeur représente le prix à percevoir en vue de la vente d'un actif ou à payer pour le transfert ordonné d'un passif entre les opérateurs des marchés, à la date de l'évaluation, dans le marché principal ou, à défaut, dans le marché le plus avantageux auquel le Groupe a accès à cette date-là.

La juste valeur des actifs financiers du Groupe est calculée sur la base des cours du marché. Dans le cas où la juste valeur d'un actif financier ne peut être estimée de façon fiable, l'investissement est comptabilisé au coût moins la dépréciation.

2.10.4 La compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, le Groupe a le droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et si elle a l'intention soit de les régler sur une base nette soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

2.10.5 Dépréciation d'actifs financiers non dérivés

A chaque date de clôture, le Groupe détermine s'il existe un élément objectif indiquant une perte de valeur d'un actif financier. Un actif financier subit une perte uniquement s'il existe une indication objective de sa dépréciation suite à un ou plusieurs événements qui se sont produits après la comptabilisation initiale de l'actif (« un événement de perte ») et qui ont un effet certain sur les flux de trésorerie futurs estimés de façon fiable.

Un élément objectif indiquant la perte de valeur d'un actif financier comprend les événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement ;
- un changement défavorable dans l'état de paiement de l'émetteur ou du débiteur; et
- des conditions économiques qui conduisent à des défauts de paiement sur des actifs de la Compagnie

S'il existe une indication objective faisant état d'une perte de valeur sur des prêts et créances à un coût amorti, le montant de la perte est estimé comme l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs calculés en fonction du taux d'intérêt effectif initial. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat.

Dans le cas des placements en actions classées comme disponibles à la vente, la Compagnie effectue des estimations à chaque date de clôture pour vérifier s'il existe des signes évidents de dépréciation d'un actif financier disponible à la vente y compris, dans le cas de placement en action, une baisse significative ou prolongée de la juste valeur du titre en dessous de son coût. Si un tel signe existe, la perte cumulée, estimée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle de l'investissement est retirée des fonds propres et porté au compte de résultat.

2.11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts à vue auprès des banques et des investissements dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois, ces placements étant facilement convertibles en des montants au comptant connus et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.



NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.12 Capital social

Les actions sont classées comme capitaux lorsqu'il n'y a pas d'obligation de transfert de trésorerie ou d'autres actifs. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission des instruments de capitaux sont présentés comme déduction des capitaux propres ou déduction des recettes nettes de taxe. Les actions ordinaires sont classées en tant que capital social dans les fonds propres.

2.13 Contrats de réassurance

Classification de contrats de réassurance

Le Groupe émet des contrats qui transfèrent les risques de réassurance ou des risques financiers ou les deux à la fois. Les contrats de réassurance sont ceux par lesquels le Groupe accepte des risques et cède un contrat de réassurance au cours de son activité normale, avec des limites de rétention qui varient en fonction du secteur d'activité. Dans le cadre des contrats d'assurance, le Groupe accepte des risques significatifs de réassurance d'une autre partie (le détenteur de la police) en acceptant de dédommager cette dernière ou un autre bénéficiaire si un événement spécifique futur et incertain (l'événement assuré) affecte défavorablement le détenteur de la police.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui transfèrent le risque financier sans risque de réassurance significatif.

Comptabilisation et évaluation

(i) Primes

Les primes brutes comprennent les primes sur les contrats conclus durant l'année indépendamment du fait qu'elles relèvent totalement ou partiellement d'un exercice comptable ultérieur et sont présentées brutes de commission aux intermédiaires hors taxe à la valeur ajoutée. Les primes souscrites comprennent les ajustements à celles souscrites pour le compte d'exercices précédents. Les primes cédées aux réassureurs sont comptabilisées comme dépenses.

(ii) Primes non acquises

Les primes non acquises qui représentent les portions de primes souscrites au cours de l'exercice relatives aux risques qui n'ont pas expiré au cours de l'exercice financier sont différées et comptabilisées au prorata de la durée de couverture.

(iii) Sinistres survenus

Les sinistres survenus consistent en des sinistres et des dépenses de gestion des sinistres payés au cours de l'exercice financier, y compris les mouvements de provision pour sinistres en suspens, et sont comptabilisés au compte de résultat.

Les provisions pour sinistres en suspens comprennent les estimations de la Compagnie pour coût final non escompté du paiement des sinistres survenus non encore réglés à la date de clôture, qu'ils aient été déclarés ou non. Les recouvrements en réassurance anticipés correspondants sont présentés séparément comme actifs.

(iv) Dettes et créances liées aux contrats de réassurance

Les dettes et créances des entités cédantes et rétrocedantes dans le cadre des contrats de réassurance sont comptabilisées lorsqu'elles sont dues.

Les créances ou les montants payables dans le cadre des contrats de réassurance font l'objet de tests de dépréciations à chaque date de clôture. De tels actifs sont présumés dépréciés s'il existe une preuve objective suite à un événement survenu après sa comptabilisation initiale, indiquant que le Groupe ne pourra pas recouvrer tous les montants dus et qu'il y aura un impact mesurable et de façon fiable sur les montants que le Groupe recevra du réassureur. Les pertes de valeurs sont comptabilisées en résultat.

(v) Commissions payables et à recevoir

Le Groupe perçoit des commissions d'autres compagnies d'assurance et de réassurance pour les affaires qu'elle leur cède (découlant des affaires facultatives, des traités ou des quotas).

NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.13 Contrats de réassurance (suite)

(v) Commissions payables et à recevoir (Suite)

Il verse aussi des commissions aux courtiers d'assurance et aux compagnies de réassurance pour les affaires qu'ils lui apportent. Les commissions payables et à recevoir sont comptabilisées dans les états financiers.

Une partie des commissions payables est différée et amortie au cours de la période durant laquelle la prime en question est acquise et comptabilisée comme un actif d'acquisition différée.

Les commissions à recevoir sont comptabilisées comme un revenu pour l'exercice auquel elles appartiennent.

(vi) Coûts d'acquisition différés

Les commissions et autres coûts d'acquisition qui varient, et sont destinés à sécuriser les contrats de réassurance et à renouveler les contrats existants, sont capitalisés. Les dépenses d'acquisition différées sont par la suite amorties sur les durées des contrats au fur et à mesure que les primes sont acquises.

(vii) Remboursement de sauvetage et des subrogations

Quelques contrats de réassurance permettent au Groupe de vendre des biens acquis en réglant des sinistres. Le Groupe peut également avoir le droit de poursuivre les tiers pour paiement partiel ou total des certaines sommes. Les estimations des recouvrements des sauvetages et le remboursement des subrogations sont considérés comme des indemnités dans l'estimation des passifs pour sinistre. Lorsqu'une créance subit une dépréciation, le Groupe réduit la valeur comptable au montant recouvrable ; ceci représente le flux financier futur estimé actualisé au taux d'intérêt effectif de l'instrument et poursuit la désactualisation reconnue comme revenu en intérêt.

Revenu de dividende

Le revenu de dividende des titres disponibles à la vente est comptabilisé lorsque le droit de recevoir est établi.

2.14 Avantages sociaux

Les régimes à cotisations définies

Un régime à cotisation définie est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi selon lequel un organisme verse des cotisations définies à une entité distincte et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des sommes futures. Les obligations pour cotisations aux régimes de cotisations définies sont comptabilisées en charges sur les états du résultat global de l'exercice durant lequel des services ont été rendus par les employés.

Le Groupe contribue d'une manière statutaire à la Caisse nationale de sécurité sociale (SSNIT) du Ghana. Il s'agit d'un régime à cotisations définies enregistré sous la Loi des pensions nationales de 2008 (Loi 766). Les obligations de la Compagnie dans le cadre de ce régime se limitent à des cotisations spécifiques règlementées par la loi de temps à autre. Actuellement elles sont limitées à 13% du salaire de base mensuel de l'employé.

Le Groupe gère également un régime à cotisations définies volontaire pour ses employés. Les actifs de ce plan sont détenus par une autre entité qui gère le système pour le compte des employés. Ce plan est alimenté par les cotisations de l'employeur et des employés. Des avantages sont payés aux personnes qui prennent leur retraite conformément aux règles du régime.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu. Une provision est comptabilisée pour le montant devant être payé en trésorerie à court terme ou sous forme de participation aux bénéfices, si le Groupe a une obligation actuelle implicite d'effectuer ce paiement en contrepartie des services passés rendus par l'employé et que l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Le Groupe n'a aucune obligation à payer d'autres avantages postérieurs à l'emploi concernant les retraités, les anciens employés ou les employés en activité, à part les frais médicaux pour les retraités et leurs conjoints.



NOTES (suite)

2. Résumé de principales conventions comptables (suite)

2.14 Avantages sociaux (suite)

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont payables lorsque le contrat est résilié par le Groupe avant l'âge normal de départ en retraite ou à la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités.

2.15 Provisions

Les provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation légale ou constructive dont l'échéance ou le montant est incertain à la suite des événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives des avantages économiques serait nécessaire pour éteindre l'obligation à condition de pouvoir faire une estimation fiable du montant de celle-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation par la Direction de la dépense requise pour l'extinction de l'obligation à la date de clôture. Lorsque l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont actualisées en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'évaluation actuelle du marché, de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques inhérents à cette obligation.

2.16 Baux

Les contrats de location dans le cadre desquels une part importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme contrat de locations simples. Les paiements effectués dans le cadre des locations simples (moins des améliorations provenant du bailleur) sont imputés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

2.17 Distribution de dividendes

Les dividendes payables aux actionnaires de Ghana Reinsurance Company Limited sont imputés aux capitaux propres pour l'exercice dans lequel ils sont approuvés par les actionnaires.

3. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement des états financiers implique le recours à des estimations comptables, jugements et hypothèses qui sont susceptibles d'influer de manière significative sur la comptabilisation des éléments d'actifs et de passifs au cours de l'exercice suivant. La Direction doit également faire preuve de jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Réévalués de façon continue, les estimations et jugements et sont fondés sur des expériences passées et une anticipation des événements à venir jugée comme raisonnable dans les circonstances. Sauf indication contraire, ces hypothèses n'ont pas fait l'objet d'un changement important au cours de l'exercice.

Les estimations et jugements qui risquent de provoquer un ajustement significatif aux valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice prochain sont présentés ci-après.

3.1 La responsabilité ultime découlant des sinistres liés à des contrats de réassurance

L'estimation de l'ultime responsabilité découlant des sinistres survenus sous le régime des contrats de réassurance constitue l'estimation comptable la plus critique du Groupe. Il existe plusieurs sources d'incertitudes que l'on doit prendre en compte dans l'estimation de la responsabilité qui incombera éventuellement au Groupe dans le règlement de ces sinistres.

Ces estimations sont fondées sur l'expérience passée ajustée pour tenir compte des événements récents et l'évolution probable de la situation, ce qui constitue une base appropriée pour la prévision des événements futurs. Les estimations et hypothèse du Groupe sont revues et mises à jour au fur et à mesure que des nouvelles données deviennent disponibles.

Les hypothèses sous-jacentes appliquées dans la détermination des passifs ultimes (passifs techniques) pour les contrats d'assurance sont présentées dans la note 4.1.1.

NOTES (suite)

3. Estimations et jugements comptables critiques (Suite)

3.2 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Conformément à la directive IAS 39, le Groupe classe certains actifs financiers non dérivés assortis des paiements fixes ou déterminables et à maturité fixe à titre d'investissements détenus jusqu'à leur échéance. Cette classification nécessite une capacité importante à exercer un jugement. En exerçant ce dernier, le Groupe évalue son intention et sa capacité à détenir ces actifs jusqu'à leur échéance. Si le Groupe n'est pas en mesure de le faire, à part ceux détenus pour des circonstances particulières – par exemple la vente d'une quantité insignifiante proche de l'échéance – il sera obligé de classer la catégorie entière comme disponible à la vente. Les actifs seront ainsi évalués à leur juste valeur au lieu d'au coût amorti. Si tous les actifs détenus jusqu'à leur échéance devaient subir une telle reclassification, la valeur comptable sera réduite de 3 374 148 GH¢ (2017: 11 126 893 GH¢), avec une comptabilisation en contrepartie dans la réserve de juste valeur des capitaux propres.

3.3 Dépréciation des investissements en actions disponibles à la vente

Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente est réduite lorsque, suite à un déclin significatif ou prolongé, la juste valeur du titre tombe en dessous de son coût. La détermination de ce qui est significatif ou prolongé fait appel à l'exercice du jugement. En vue d'établir ce jugement, le Groupe évalue notamment la volatilité normale des cours des actions. De plus, une dépréciation pourrait être justifiée s'il y a une indication d'une aggravation de l'état de santé de l'entreprise détenu, du secteur et de sa performance, des changements technologiques et des flux financiers et opérationnels.

Le Groupe n'a pas subi une dépréciation au cours de l'exercice sur les titres d'investissement disponibles à la vente imputés au compte de résultat (2017: Néant).

3.4 Impôt sur revenu

Des estimations significatives sont nécessaires pour déterminer la provision sur impôts. Il y a certaines transactions et estimations pour lesquelles l'évaluation d'impôt est incertaine. Le Groupe comptabilise des éléments du passif en prévision des contrôles fiscaux reposant sur une évaluation des impôts supplémentaires. Si le montant définitif diffère de la valeur initialement enregistré, cet écart va influencer sur le résultat et les actifs d'impôts différés.

3.5 Valeur juste d'investissements non cotés

L'estimation de la valeur juste de placement en actions non cotés ou des données observables de marché est basée sur des hypothèses adéquates y compris le coût réduit de la perte de valeur.

4. Gestion de risques financiers et d'assurance

4.1 Gestion de risques de réassurance

4.1.1 Exposition aux risques de réassurance

Le Groupe souscrit des risques que des personnes physiques, des organismes ou autres entités confient à un assureur. De tels risques peuvent concerner les biens, les dommages, l'accident corporel, l'automobile, la responsabilité, les transports ou d'autres dommages pouvant découler d'un événement assuré. Par conséquent, le Groupe est exposé à l'incertitude qui entoure le choix du moment, ainsi que la fréquence et la gravité des sinistres découlant des contrats de réassurance. Le plus grand risque est que la fréquence et/ou la gravité des sinistres soient plus importants que prévu.

Fréquence et gravité des sinistres

Le risque majeur de l'activité réside dans la possibilité que le risque assuré se réalise avec la probabilité que le coût réel du sinistre dépassera les montants des primes de réassurance et des réserves disponibles.

La possibilité que telles situations surviennent ne peut pas être écartée. La seule solution est de minimiser, autant que possible, les conséquences financières de chaque événement. Le Groupe s'est efforcé d'y parvenir en mettant en œuvre des programmes de réassurance contre les risques individuels et les événements catastrophiques. Par ailleurs,



NOTES (suite)

4. Gestion de risques financiers et d'assurance (Suite)

4.1 Gestion de risques de réassurance (Suite)

4.1.1 Exposition aux risques de réassurance (Suite)

Le Groupe a conclu des accords de récession avec des récessionnaires réputés, l'objectif étant de se rassurer qu'il s'est suffisamment protégé pour faire face aux responsabilités liées à ses transactions de réassurance.

Cependant ces accords de récession ne soustraient pas le Groupe de ses obligations envers les entreprises cédantes et, de ce fait, il a mis en place une structure de révision qui assure le contrôle de la qualité des risques, du recours prudent aux limites de traités et aux termes et conditions. Enfin, dans le cadre de ses renouvellements annuels des accords, la situation financière de chaque récessionnaire est réexaminée et, par conséquent, le programme est confié à un groupe privilégié de sociétés réputées sur le plan international et financièrement solides.

Sources d'incertitudes dans l'estimation des créances d'assurance

Les incertitudes dans l'estimation des paiements des indemnités futures et de recettes de primes des contrats d'assurance à long terme proviennent du caractère imprévisible des changements à long terme des niveaux de mortalité et des variations dans le comportement des titulaires des contrats. La Compagnie utilise des tables de mortalité de base appropriées selon le contrat souscrit. Des méthodes statistiques sont utilisées pour faire des ajustements aux taux bruts de mortalité en vue d'estimer le niveau de mortalité prévue pour l'avenir. Lorsque les données sont suffisantes pour être statiquement fiables, les statistiques générées sont utilisées sans recours à une table de l'industrie. Dans le cas contraire, la meilleure estimation de mortalité future est basée sur les tables de l'industrie ajustée pour tenir compte de l'expérience générale de la Compagnie.

Quant à IARD, le coût estimé des sinistres comprend les dépenses directes liées au règlement des indemnités, déduites des recouvrements escomptés. Le Groupe prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'il détient les informations nécessaires relatives à son exposition aux sinistres. Toutefois, compte tenu de l'incertitude liée à l'établissement des provisions pour sinistres, il est fort probable que le résultat final sera différent des responsabilités établies initialement.

La responsabilité pour ces contrats comprend une provision pour IBNR, une provision pour sinistres déclarés mais pas encore payés et une provision pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice.

En estimant la responsabilité pour le montant des sinistres déclarés mais pas encore payés, le Groupe examine les informations disponibles fournies par les ajusteurs de pertes et celles relatives au montant de règlement des sinistres ayant des caractéristiques similaires au cours des exercices précédents. L'hypothèse sous-jacente de cette méthode veut que la leçon tirée des sinistres précédents du Groupe soit la base de prévisions des sinistres futurs et, par conséquent, des coûts définitifs des sinistres.

Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées ne seront pas valables à l'avenir afin d'aboutir au coût éventuel des sinistres qui sera le plus probable parmi une gamme de possibilités, compte tenu de toutes les incertitudes considérées.

Processus sur lesquels les hypothèses sont fondées

Pour les contrats d'assurance à durée déterminée et garantie, les estimations se font en deux étapes. Lors de l'établissement du contrat la Compagnie formule des hypothèses sur les décès futurs, les résiliations volontaires, les retours sur investissements et les frais administratifs. Ces hypothèses servent à estimer les passifs durant la vie du contrat. Une marge pour les risques et l'incertitude est ajoutée à ces hypothèses.

Ensuite, de nouvelles estimations sont élaborées à chaque fin d'exercice en vue de déterminer l'adéquation des passifs par rapport aux dernières estimations. Ces hypothèses de départ ne sont pas modifiées si les passifs sont jugés suffisants. Dans le cas contraire, les hypothèses sont ajustées (« déverrouillées ») pour tenir compte des estimations les plus récentes ; dans ce cas, aucune marge ne sera ajoutée aux hypothèses.

NOTES (suite)

4. Gestion de risques financiers et d'assurance (Suite)

4.1 Gestion de risques de réassurance (Suite)

4.1.1 Exposition aux risques de réassurance (Suite)

Hypothèses et estimations des passifs du titulaire de contrat

Les hypothèses principales utilisées concernent la mortalité, le retour sur investissement, les frais, ainsi que les taux de déchéance et d'actualisation. La Compagnie fonde la mortalité sur la convention actuarielle de l'Afrique du Sud (Actuarial Society of South Africa's Standard of Actuarial practice 104(SAP104) et la Table de mortalité éventuelle de 1985 -1990 (SA85-90 mortality table) qui reflète des expériences passées modifiées, au cas échéant, pour tenir compte de l'exposition unique de la Compagnie aux risques, aux caractéristiques du produit, aux marchés cibles, et à la gravité de ses propres sinistres et expériences en matière de fréquence. Une marge pour écart défavorable est incluse dans les hypothèses.

(a) Mortalité

Les hypothèses de mortalité sont fondées sur 120% de SA85-90. Des investigations annuelles de mortalité sont entreprises.

(b) Persistence

Les taux de déchéance et de rachat sont basés sur l'expérience passée de la Compagnie dans ce domaine. Au besoin, compte est également tenu des tendances futures. L'expérience est analysée par type de produit ainsi que la durée de la police.

(c) Taux escompté

Les taux escompté sont fondés sur les taux actuels de risques du marché ajustés en fonction de l'exposition aux risques de la Compagnie elle-même.

(d) Frais

Les hypothèses afférentes aux frais de renouvellement sont fondées sur 10% de la prime brute.

(e) Retour sur investissements

Des informations liées au marché sont utilisées pour élaborer des hypothèses sur les retours sur investissements, les taux d'escompte, utilisés pour estimer les passifs du titulaire du contrat et le taux d'inflation de renouvellement. Le taux d'intérêt annuel de 12% a été appliqué au taux de retour à long terme.

(f) Retraits

Les retraits comprennent les déchéances et les rachats. La provision pour la sortie des polices par déchéance a été faite pour couvrir le risque de la Compagnie, l'assurance de durée et d'invalidité aux taux suivants, basés sur les hypothèses de déchéance de prix :

	Taux de déchéance
An 0	15%
An 1	10%
An 2	5%

Hypothèses et estimations des passifs du titulaire de contrat (suite)

Les événements de réassurance sont par nature hasardeux, ainsi la taille et le nombre réel des événements d'un exercice peuvent varier par rapport à ceux survenus et estimés au cours des exercices précédents. Le Groupe souscrit d'abord les risques à court terme, c'est-à-dire la réassurance à partir de laquelle les sinistres sont habituellement réglés au cours de l'exercice de survenance des événements donnant lieu aux sinistres. Les risques qui sont par nature des risques à long terme représentent une portion insignifiante du portefeuille de réassurance du Groupe.

La Compagnie connaît des variations dans les déclarations de sinistres d'une année à l'autre. Les éléments qui ont un effet significatif sur les montants, l'échéance et la certitude des flux de trésorerie futurs découlant des contrats de réassurance du Groupe sont décrits ci-après. Le Groupe :



NOTES (suite)

4. Gestion de risques financiers et d'assurance (Suite)

4.1 Gestion de risques de réassurance (Suite)

4.1.1 Exposition aux risques de réassurance (Suite)

(i) Biens

Alloue des indemnités pour perte ou dommage à des biens mobiliers et immobiliers provoqués par des événements tels que l'incendie, la foudre, l'explosion, les intempéries, l'inondation, le tremblement de terre et les actes malveillants. Les contrats peuvent aussi inclure des polices de perte d'exploitation qui assure la perte de bénéfice encourue par une entreprise résultant de la perte ou des dommages causés par ces événements aux biens assurés.

(ii) Dommages

Alloue des indemnités pour pertes ou dommages causés surtout aux biens mobiliers liés à des crimes, certains dommages causés aux marchandises en transit ou autres accidents. Dans la classe des accidents se trouve la responsabilité légale qu'un assuré peut encourir à raison des dommages accidentels causés aux biens de tiers ou encore du décès accidentel ou blessures causés aux tiers par l'assuré.

(iii) Accident corporel

Prévoit une indemnisation en raison du décès, de l'incapacité permanent ou temporaire de l'assuré, de la famille de l'assuré ou des employés d'une entreprise. Cette couverture est limitée à certains genres d'accidents et n'alloue pas de plus grandes prestations découlant de l'assurance vie.

(iv) Automobile

Alloue des indemnités pour perte ou dommage causé au véhicule assuré. Généralement, la couverture porte sur tous les risques prévoyant un large éventail de couverture. Cependant l'assuré peut choisir une forme limitée de couverture telle que l'incendie et vol uniquement. Les responsabilités juridiques découlant de l'utilisation ou de la propriété du véhicule suite à un accident pour dommage aux biens d'une tierce personne, le décès ou les blessures causés à une tierce personne sont couvertes dans cette classe. La garantie et le tenu couvert sur les véhicules assurés sont incorporés à cette classe d'affaires.

(v) Ingénierie

Offre une indemnité pour les pertes subies lors de l'usage de machines ou d'équipements dans la construction des bâtiments et des ouvrages. Les risques couverts par ce type de contrat comprennent la garantie bris de machines, les pertes d'exploitation, les dommages causés aux matériels et aux équipements.

(vi) Maritime

Prévoit des indemnités à la fois pour les affaires corps et les affaires faculté. La garantie faculté couvre les pertes ou dommages physiques aux marchandises. La garantie corps couvre les pertes et dommages causés aux navires commerciaux.

4.1.2 Limitation des risques de réassurance

Le Groupe limite les expositions aux risques par la mise en place de limites et de stratégies de souscription clairement définies, l'application des techniques d'évaluation des risques appropriées et la gestion centralisée de la réassurance.

La stratégie de souscription du Groupe assure la diversification des risques de réassurance en termes de type et de montant de risques couverts, la localisation géographique et le type d'industries couvertes. La stratégie vise également à développer une population de risque suffisamment large afin de réduire la variabilité du résultat escompté. La stratégie de souscription est détaillée dans le manuel de souscription qui fixe des limites aux souscriptions en fonction de la taille de la branche, de la situation géographique et de l'industrie en vue de l'application des stratégies de sélection de risques appropriées dans le portefeuille.

Les mandats de souscription sont applicables aux souscripteurs internes et externes ainsi qu'aux partenaires.

Un examen et une analyse en continu des méthodes de souscription permettent au Groupe de surveiller ses risques et de prendre à temps des mesures correctives. L'aptitude de réajuster les primes permet au Groupe de réduire le risque de

NOTES (suite)

4. Gestion de risques financiers et d'assurance (Suite)

4.1 Gestion de risques de réassurance (Suite)

4.1.2 Limitation des risques de réassurance (Suite)

perte de souscription en traitant les aspects défavorables des ratios de perte des différentes branches et de portefeuilles ou de clients divers. Le risque de sinistre frauduleux est réduit par les contrôles internes de la gestion des procédures de gestion des sinistres et des techniques particulières mises au point pour la détection proactive des sinistres frauduleux.

(i) Procédures de souscription et de gestion de la réassurance

La Compagnie a mis en œuvre un cadre de gestion intégrée des risques pour répondre à l'appétit du Groupe pour le risque. Le Département de souscription assure la gestion de l'activité de réassurance du Groupe. Les objectifs et les responsabilités du département sont approuvés par son Conseil d'administration.

L'objectif principal de ce département consiste à établir un cadre stratégique pour s'assurer que la pratique d'évaluation et de rétention du risque est en conformité avec l'approche prudente de risque/gain définie par le Groupe. D'une manière spécifique, le département définit la politique de rétention de risque du Groupe qui détermine le type de réassurance entrepris pour l'exercice. Un quota spécial, une réassurance de traité et facultative sont mises en œuvre pour des raisons d'économie et d'efficacité, en harmonie avec des hypothèses actuarielles de risque et de sécurité.

(ii) Stratégie de réassurance

Le Groupe offre une couverture de réassurance aux tiers destinée à réduire les risques provenant d'un seul évènement ou d'une accumulation de risques qui aurait pu avoir un impact significatif sur les bénéfices de l'exercice ou sur le capital du Groupe. Cette couverture est placée sur le marché de la réassurance locale ou internationale. Le risque de réassurance du Groupe est testé sur une large gamme de possibilité de réassurance y compris la viabilité de traites proportionnelles et non proportionnelles.

(iii) Rétention du risque

L'activité du Groupe consiste à prendre en charge des niveaux de risque qu'on juge prudent par rapport aux risques/gains et la capacité totale du Groupe en termes de capital et réserve des actionnaires. On observe à tout moment des critères prédéterminés sauf dans le cas de l'obtention des autorisations écrites émises par le Conseil d'administration.

(iv) Processus de placement des traités et des facultatives

Le processus de placement des traités relève de la responsabilité du Département de souscription et de réassurance des compagnies respectives. Les limites de souscriptions sont définies pour renforcer les critères de sélection du risque. Les contrats de réassurance autorisent le Groupe à poursuivre les tiers pour le paiement de tout ou d'une partie des coûts (par exemple la subrogation).

Le tableau ci-après indique la concentration des passifs de réassurance par secteur d'industrie dans lequel le détenteur du contrat opère la limite maximale du risque assuré définie dans les termes de la police. Les montants sont des valeurs comptables des passifs de réassurance (brut et net de réassurance) découlant des contrats de réassurance.

Catégorie de sinistre		Sinistre maximum garanti en cedis ghanéens			
		Le Group		La Compagnie	
		2018	2017	2018	2017
Non-maritime	Brut	103,691,029	91,444,857	101,976,160	90,092,000
	Net	3,527,779	3,165,767	1,812,910	1,801,840
Maritime	Brut	45,283,726	45,051,677	45,232,000	45,046,000
	Net	1,864,636	1,807,517	1,812,910	1,801,840



NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance financiers (suite)

4.1 Gestion de risque d'assurance (suite)

4.1.2 Limitation de risque de réassurance (suite)

(v) Sinistres

Vu la nature à court terme de l'affaire, il n'est donc pas jugé nécessaire d'escompter les provisions pour sinistres. Celles-ci sont fondées sur des expériences précédentes, des connaissances des événements, des termes et conditions des politiques et l'interprétation des circonstances. Chaque déclaration de sinistre est évaluée au cas par cas par rapport aux circonstances particulières, aux informations fournies par l'assuré et l'expert en sinistres ainsi que les expériences tirées des sinistres similaires. Le Groupe dispose d'un personnel expérimenté dans le domaine de sinistres et suit de façon rigoureuse les conventions et procédures établies dans le cadre des sinistres. Par ailleurs, le Groupe a recours aux services des administrateurs spécialisés pour traiter l'évaluation des sinistres pour certaines de ses affaires. Le coût définitif des sinistres déclarés peut varier en fonction des développements futurs ou de la disponibilité des meilleures informations sur les circonstances actuels.

4.2 Gestion de risques financiers

Le Groupe s'est exposé à des risques financiers divers dont le risque de crédit et le risque de marché.

Cadre de gestion des risques

Le Conseil a la responsabilité générale de l'établissement et de la supervision du cadre de gestion des risques du Groupe.

Les politiques de gestion des risques du Groupe visent à l'identification et à l'analyse des risques auxquels le Groupe doit faire face, à la définition des limites et contrôles de risques adéquats et à la surveillance des risques et au respect des limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont examinés régulièrement pour refléter des changements des conditions du marché, des produits et des services offerts. A travers ses activités de formation et les normes gestionnaires et procédures, le Groupe cherche à mettre en œuvre un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel connaissent bien leurs rôles et leurs obligations.

L'équipe de gestion du Groupe est chargée du développement et du contrôle des politiques de gestion des risques de la Compagnie. L'équipe se réunit mensuellement en vue de discuter des plans d'entreprise, d'évaluer les rapports d'avancement et des mesures à mettre en œuvre. Les questions concernant les risques susceptibles d'avoir des implications financières sont présentées aux directeurs des entités respectives pour la prise des mesures nécessaires. L'équipe de gestion rend régulièrement compte au Conseil d'administration de leurs activités.

4.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit constitue une perte financière pour le Groupe si un client ou une contrepartie à un actif financier, manque à ses obligations contractuelles. Les domaines clefs dans lesquels le Groupe est exposé aux risques de crédit sont les suivants :

- montants à recevoir des titulaires des contrats ;
- montants à recevoir des intermédiaires de réassurance ;
- titres de placement; et
- liquidité en banque

Le Groupe entreprend la structuration du niveau de crédit qu'elle accepte en définissant les limites de son exposition à une seule contrepartie ou à un groupe de contreparties. Ces risques font l'objet d'un examen et d'une surveillance permanents par le conseil d'administration de chaque entité.

La réassurance sert à gérer le risque de réassurance. Toutefois, cela n'exonère pas le Groupe de ses obligations en tant qu'assureur primaire. Si pour une raison quelconque un réassureur se dérobe à ses obligations de régler un sinistre, le Groupe reste responsable envers l'assuré. Le Groupe suit la situation financière des réassureurs de façon permanente et réexamine ses régimes de réassurance périodiquement.

NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance financiers (suite)

4.2 Gestion de risques financiers (suite)

4.2.1 Risque de crédit (suite)

Les actifs financiers sont placés dans des établissements financiers réputés. La politique financière du Groupe vise à limiter son exposition à n'importe quel établissement financier.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était se présente comme suit :

	Le Group		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Créances sur des compagnies cédantes ou retrocédantes	75,087,945	67,732,323	70,083,309	60,880,800
Autres actifs (hors actifs non-financiers)	8,791,503	13,502,879	8,579,882	10,110,219
Titres de placement	303,857,026	289,497,375	259,741,298	244,156,004
Trésorerie & équivalents de trésorerie	43,909,639	49,351,880	36,557,922	48,523,081
	431,646,113	420,084,457	374,962,411	363,670,104

Les titres de placement et la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont ni en souffrance ni dépréciés.

L'analyse de la qualité de crédit des montants bruts à recevoir compagnies cédantes et rétrocédantes se résume ci-dessous :

	Le Group		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Ni en souffrance ni déprécié	36,014,163	33,993,897	31,009,527	29,122,540
En souffrance mais non déprécié	39,073,782	33,738,426	39,073,782	31,758,260
Déprécié	7,394,110	5,192,809	5,841,619	5,192,809
	82,482,055	72,925,132	75,924,928	66,073,609

Les créances nettes des compagnies cédantes et rétrocédantes indiquées dans l'état de la situation financière ont été établies après avoir déterminé la provision pour les créances dépréciées des compagnies cédantes et rétrocédantes comme suit:

	Le Group		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Montant brut	82,482,055	72,925,132	75,924,928	66,073,609
Provision pour dépréciation	(7,394,110)	(5,192,809)	(5,841,619)	(5,192,809)
Montant net	75,087,945	67,732,323	70,083,309	60,880,800

L'analyse chronologique des créances des compagnies cédantes et rétrocédantes se présente comme suit :

	Le Group		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
0 – 90 jours	36,014,164	33,993,897	31,009,496	29,122,540
91 – 180 jours	39,073,781	33,738,427	39,073,781	31,758,260
Over 180 jours	7,394,110	5,192,809	5,841,651	5,192,809
	82,482,055	72,925,133	75,924,928	66,073,609



NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance financiers (suite)

4.2 Gestion de risques financiers (suite)

4.2.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Groupe ne serait pas capable d'honorer ses engagements liés à ses passifs financiers. L'approche adoptée par le Groupe dans la gestion des liquidités consiste à s'assurer, autant que possible, qu'il disposera toujours de suffisamment de liquidité pour régler ses dettes lorsqu'elles seront exigibles dans des conditions normales ou contraignantes sans subir des pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation du Groupe.

La gestion prudente de risques implique le maintien d'un niveau de trésorerie adéquate et des titres négociables, la disponibilité de financement à travers des facilités de crédit consenties ainsi que la possibilité de dénouer des positions sur le marché. Compte tenu de la nature dynamique de ses activités sous-jacentes, la Direction du Groupe conserve la souplesse de son financement en s'assurant de la disponibilité des lignes de crédit. Toutes les politiques et procédures en matière de liquidité sont assujetties à un examen et à une approbation par les administrateurs des entités respectives.

La Direction prévoit de flux de liquidités et surveille les prévisions glissantes des besoins de financement du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de liquidité pour faire face à ses besoins opérationnelles. Par ailleurs, la Direction maintient une marge adéquate et permanente sur sa capacité d'emprunt consentie non utilisée afin que le Groupe ne viole pas les limites d'emprunts ou des accords (le cas échéant) concernant ses facilités d'emprunt.

La table ci-après présente une analyse des engagements financiers du Groupe qui seront réglés sur une base nette par regroupement d'échéance et en fonction de la durée restant à courir entre la clôture de l'exercice et la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans le tableau ci-dessous sont les flux de trésorerie non actualisés.

Le Group	Montant	1 – 6	6 – 12	Plus de 12
		mois	mois	mois
Au 31 Décembre 2018				
Dettes aux cédantes et rétrocedantes	32,275,461	10,081,733	12,145,488	10,048,240
Autres passifs	8,371,403	5,881,427	845,623	1,644,353
Créances impayées	89,729,535	22,729,681	18,767,935	48,231,918
	130,376,399	38,692,841	31,759,046	59,924,511
Au 31 Décembre 2017				
Dettes aux cédantes et rétrocedantes	54,183,422	24,891,496	18,983,353	10,308,573
Autres passifs	13,783,435	11,315,326	2,468,109	-
Créances impayées	68,492,710	34,110,170	14,075,838	20,306,702
	136,459,567	70,316,992	35,527,300	30,615,275
La Compagnie				
	Montant	1 – 6	6 – 12	Plus de 12
		mois	mois	mois
Au 31 Décembre 2018				
Dettes aux cédantes/rétrocedantes	31,656,449	9,551,206	12,145,488	9,959,755
Autres passifs	7,727,796	4,546,124	713,563	2,468,109
Créances impayées	84,178,472	19,399,040	16,547,514	48,231,918
	123,562,717	33,496,370	29,406,565	60,659,782

NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance financiers (suite)

4.2 Gestion de risques financiers (suite)

4.2.2 Risque de liquidité (suite)

Au 31 Décembre 2017

Dettes aux cédantes/rétrocédantes	52,195,066	22,928,626	18,957,867	10,308,573
Autres passifs	10,742,736	8,274,627	2,468,109	-
Créances impayées	63,381,905	28,999,365	14,075,838	20,306,702
	126,319,707	60,202,618	35,501,814	30,615,275

4.2.3 Risque du marché

Le risque du marché est le risque que la valeur juste ou les flux de trésorerie des instruments financiers subiront des fluctuations du fait de l'évolution des variables du marché tels que les taux d'intérêt, les cours des monnaies étrangères et les cours des actions en bourse. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de limiter les expositions aux risques de marché dans les limites raisonnables tout en optimisant le retour sur investissement.

Risque des devises étrangères

Le risque de devises étrangères provient des opérations de placements futures et des actifs et passifs comptabilisés. La pratique du Groupe consiste à enregistrer les opérations en devises étrangères au cours en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont converties au cours de clôture de l'exercice. Tous les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat.

Le Groupe entreprend certaines transactions en devises étrangères, notamment le dollar américain (USD), l'euro (EUR) et la livre sterling (GBP). Ceci entraîne des fluctuations de cours de change qui agissent sur les soldes des titres de placements, les créances des compagnies cédantes et rétrocedantes, les créances impayées, les dettes aux compagnies cédantes et rétrocedantes, les soldes bancaires et les intérêts courus libellés en devise. L'exposition aux risques de change est gérée selon des paramètres de politiques approuvées en effectuant un appariement entre les actifs et les passifs.

L'exposition au risque de change à la date de clôture se présente comme suit :

Le Group	USD	EUR	GBP
Au 31 Décembre 2018			
Actifs financiers			
Titres de placement	10,740,826	755,275	253,027
Créances des cédantes et rétrocedantes	13,357,742	2,437,053	238,450
Trésorerie & équivalents de trésorerie	3,791,787	441,245	269,051
Passifs financiers			
Créances impayées	(1,923,602)	-	(3,144)
Dettes aux compagnies cédantes et rétrocedantes	(9,857,604)	(2,169,458)	(413,111)
Exposition nette	16,109,149	1,464,115	344,273

Au 31 Décembre 2017

Actifs financiers			
Titres de placement	18,541,000	754,000	251,000
Créances des cédantes et rétrocedantes	11,070,000	1,661,000	184,000
Trésorerie & équivalents de trésorerie	4,337,000	149,000	163,000



NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance financiers (suite)

4.2 Gestion de risques financiers (suite)

4.2.3 Risque du marché (suite)

	USD	EUR	GBP
Passifs financiers			
Créances impayées	(1,749,000)	-	(8,000)
Dettes aux compagnies cédantes et rétrocédantes	(8,765,000)	(311,000)	(2,083,000)
Exposition nette	<u>23,434,000</u>	<u>2,253,000</u>	<u>(1,493,000)</u>

La Compagnie	USD	EUR	GBP
Au 31 Décembre 2018			
Actifs financiers			
Titres de placement	10,409,402	755,276	253,027
Créances des cédantes et rétrocédantes	13,357,742	2,437,053	238,450
Trésorerie & équivalents de trésorerie	3,154,834	441,245	269,051
Passifs financiers			
Créances impayées	(1,923,602)	-	(3,144)
Dettes aux compagnies cédantes et rétrocédantes	(9,857,604)	(2,169,458)	(413,111)
Exposition nette	<u>15,140,772</u>	<u>1,464,116</u>	<u>344,273</u>

Au 31 Décembre 2017

Actifs financiers			
Titres de placement	18,541,000	754,000	251,000
Créances des cédantes et rétrocédantes	11,070,000	1,661,000	184,000
Trésorerie & équivalents de trésorerie	4,337,000	149,000	163,000
Passifs financiers			
Créances impayées	(1,749,000)	-	(8,000)
Dettes aux compagnies cédantes et rétrocédantes	(8,765,000)	(311,000)	(2,083,000)
Exposition nette	<u>23,434,000</u>	<u>2,253,000</u>	<u>(1,493,000)</u>

Le tableau ci-après indique l'effet de la dépréciation du cedi ghanéen, par rapport aux autres monnaies, sur le compte de résultat de la Compagnie. Ce test d'analyse démontre l'impact possible sur les résultats en fonction de l'exposition aux devises étrangères au 31 Décembre et ne représente pas les gains ou pertes futures.

A la clôture, si la monnaie ghanéenne s'était renforcée/affaiblie de 5%, et tous les autres variables restant inchangés, les résultats après impôt et les capitaux propres de l'exercice auraient augmenté/diminué par les montants indiqués ci-dessous :

NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance financiers (suite)

4.2 Gestion de risques financiers (suite)

4.2.3 Risque du marché (suite)

Le Group	2018			2017		
	% Variation	Résultats/Fonds propres		% Variation	Résultats/Fonds propres	
Renforcement		Affaiblissement	Renforcement		Affaiblissement	
USD	±5%	3,764,040	(3,764,040)	±5%	7,404,604	(7,404,604)
EUR	±5%	404,881	(404,881)	±5%	604,000	(604,000)
GBP	±5%	105,627	(105,627)	±5%	(454,000)	454,000

La Compagnie	2018			2017		
	% Variation	Résultats/Fonds propres		% Variation	Résultats/Fonds propres	
Renforcement		Affaiblissement	Renforcement		Affaiblissement	
USD	±5%	3,660,600	(3,660,600)	±5%	5,260,000	(5,260,000)
EUR	±5%	404,881	(404,881)	±5%	604,000	(604,000)
GBP	±5%	105,627	(105,627)	±5%	(454,000)	454,000

Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêt sur les instruments de marché. Les variations de taux de change n'auraient pas d'impact direct sur les flux financiers déterminés par contrats liés aux instruments au taux fixe.

Les instruments financiers du Groupe portant des intérêts à la clôture se présentent comme suit :

	Le Group		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Titres d'Etat	105,258,953	67,925,632	63,212,022	65,740,310
Titre de créances d'entreprises	31,881	14,156,773	31,881	14,156,773
Dépôts à terme	150,806,498	158,369,528	148,737,701	115,213,479
	256,097,332	240,451,933	211,981,604	195,110,562

Risque de prix

L'exposition du Groupe aux risques de prix aux titres de participation découle des investissements détenus par le Groupe et comptabilisés dans l'état de la situation financière comme des actifs financiers disponibles à la vente. Afin de gérer son risque de prix liés aux titres de placements, le Groupe a diversifié son portefeuille pour tenir compte des limites définies par le Conseil d'administration.

Une part importante des investissements en actions est cotée sur la Bourse, notamment la *Ghana Stock Exchange*.



NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance et financiers (suite)

4.3 Justes valeurs

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers négociés sur les marchés actifs sont basés sur les prix de marché cotés ou et les prix de courtiers. Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe détermine les valeurs justes en utilisant d'autres techniques d'évaluation.

Pour les instruments financiers qui sont souvent peu négociés et dont la transparence de prix fait défaut, la juste valeur est moins objective nécessitant de différents niveaux de jugement en fonction de la liquidité, de la concentration, de l'incertitude des facteurs de marché, des hypothèses de prix et d'autres risques qui affectent un instrument donné.

Le tableau ci-après présente une analyse des instruments financiers évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice.

Le Groupe et la Compagnie	2018	2017
Titres de capital disponibles à la vente :		
Titres de capital cotés (Niveau 1)	42,809,299	40,933,796
Titre de capital non cotés (Niveau 3)	4,950,395	8,111,646
	<u>47,759,694</u>	<u>49,045,442</u>

La hiérarchie de justes valeurs pour les instruments financiers évaluée à la juste valeur se présente comme suit:

- **Niveau 1** – Des données qui sont des prix cotés sur le marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des instruments identiques. Ce niveau comprend des titres cotés sur la Ghana Stock Exchange.
- **Niveau 2** – Des données autres que les prix cotés du Niveau 1 qui sont directement observables (comme prix) ou indirectement (dérivés des prix). Cette catégorie comprend des instruments évalués en utilisant : des prix de marché cotés sur des marchés actifs pour des instruments semblables ; des prix cotés pour des instruments identiques ou similaires sur des marchés qui sont jugés moins qu'actifs ; ou d'autres techniques d'évaluation dans lesquels toutes les données importantes sont directement ou indirectement observables à partir des données de marché.
- **Niveau 3** – il s'agit des données non observables. Cette catégorie comprend tous les instruments pour lesquels la technique d'évaluation prend en compte des éléments qui ne sont pas basés sur des données observables et où les données non observables ont un effet significatif sur l'évaluation de l'instrument. Cette catégorie comprend des instruments qui sont valorisés en fonction des prix cotés pour des instruments similaires et pour lesquels des ajustements significatifs non observables ou des hypothèses sont requises pour traduire les écarts entre les instruments.

Cette hiérarchie nécessite l'utilisation des données observables de marché lorsqu'elles sont disponibles. Autant que possible, la Compagnie prend en compte des prix de marché observables dans son évaluation.

4.3.2 Instruments financiers non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers non évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière et leurs niveaux respectifs au sein de la hiérarchie de justes valeurs :

NOTES (suite)

4. Gestion de risques d'assurance et financiers (suite)

4.3 Justes valeurs (suite)

Le Group	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Créances des cédantes et rétrocédantes	75,087,945	75,087,945	67,732,323	67,732,323
Autres passifs (hors actifs non financiers)	8,791,503	8,791,503	13,502,879	13,502,879
Titres de placement - HTM	256,097,332	252,723,184	240,451,933	229,325,040
Trésorerie et équivalents de trésorerie	43,909,639	43,909,639	49,363,327	49,363,327
Total actifs financiers	383,886,419	380,512,271	371,050,462	359,923,569

Passifs financiers

Dettes aux cédantes et rétrocédantes	32,275,462	32,275,462	54,183,422	54,183,422
Autres passifs	1,790,061	1,790,061	13,235,660	13,235,660
Créances impayées	89,729,535	89,729,535	68,492,710	68,492,710
Total passifs financiers	123,795,058	123,795,058	135,911,792	135,911,792

La Compagnie	2018		2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actif financiers				
Créances des cédantes et rétrocédantes	70,083,309	70,083,309	60,880,800	60,880,800
Autres passifs (hors actifs non financiers)	8,579,882	8,579,882	10,317,961	10,317,961
Titres de placement - HTM	211,981,604	208,047,629	195,110,562	183,983,669
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36,557,922	36,557,922	48,534,528	48,534,528
Total actifs financiers	327,202,717	323,268,742	314,843,851	303,716,958

Passifs financiers

Dettes aux cédantes et rétrocédantes	31,656,448	31,656,448	52,195,066	52,195,066
Autres passifs	626,149	626,149	10,194,961	10,194,961
Créances impayées	84,178,472	84,178,472	63,381,905	63,381,905
Total passifs financiers	116,461,069	116,461,069	125,771,932	125,771,932

4.4 Gestion de capital

Le capital de la Compagnie comprend des actions ordinaires mobilisées à travers des investissements, les résultats non distribués (compte d'excédents de recettes) y compris les bénéfices de l'exercice et les réserves statutaires que la Compagnie doit conserver.

La Commission Nationale des Assurances (National Insurance Commission), l'autorité de tutelle de la Compagnie, définit et suit les exigences de capital de celle-ci. Les objectifs de gestion des capitaux du Groupe consistent à :



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

4. Gestion de risques d'assurance et financiers (suite)

4.4 Gestion de capital (suite)

- Se conformer aux exigences de capitaux et de solvabilité énoncées dans la Loi de 2006 sur les assurances (Loi 724). La Loi oblige à chaque compagnie d'assurance le maintien à un niveau minimal de 40 million GH¢ le capital libéré afin de garder une marge de solvabilité de 150%;
- Sauvegarder la capacité de la Compagnie à poursuivre les activités afin d'assurer des retours sur investissement aux actionnaires et des avantages à d'autres parties; et
- Donner des retours sur investissement adéquats aux actionnaires en fixant des tarifs de réassurance et des contrats d'investissement conformes au niveau de risque.

5. Immobilisations corporelles

Le Group

L'exercice clos le 31 Décembre 2018	Terrains & bâtiments	Automobiles	Mobiliers, matériel de bureau & Ordinateurs	Immobilis- ations en cours	Total	
Au 1er Janvier 2018	12,080,576	1,417,297	2,135,206	1,250,860	663,086	17,547,025
Acquisitions	2,006	1,223,307	213,400	333,708	436,179	2,208,600
Reclassification	75,862	-	(80,623)	4,761	-	-
Dépréciation	-	(287,518)	(226,975)	-	-	(514,493)
Cessions	-	-	(1,444)	-	-	(1,444)
Ecart de change	139,787	18,870	3,027	4,538	-	166,222
Au 31 Décembre 2018	12,298,231	2,371,956	2,042,591	1,593,867	1,099,265	19,405,910
Au 1er Janvier 2018	2,059,402	1,091,180	1,352,580	1,138,378	-	5,641,540
Amortissement pour l'exercice	335,377	277,507	146,211	278,200	-	1,037,295
Reclassifications	75,859	-	(96,429)	20,570	-	-
Dépréciation	-	(259,982)	(5,952)	-	-	(265,934)
Cessions	-	-	(589)	-	-	(589)
Ecart de change	1,980	5,499	962	3,041	-	11,482
Au 31 Décembre 2018	2,472,618	1,114,204	1,396,783	1,440,189	-	6,423,794
Valeur comptable nette au 31 Décembre	9,825,613	1,257,752	645,808	153,678	1,099,265	12,982,116
Exercice clos le 31 Décembre 2017						
Frais						
Au 1er Janvier 2017	11,702,306	1,107,048	1,258,461	1,194,840	412,183	15,674,838
Acquisitions	1,389,748	373,917	162,751	67,882	658,584	2,652,882
Transferts	-	-	407,681	-	(407,681)	-
Transferts au Kenya	(1,011,478)	(105,104)	(58,120)	(43,570)	-	(1,218,272)
Transferts du Cameroun	-	392,622	364,433	31,708	-	788,763
Cessions	-	(351,186)	-	-	-	(351,186)
Au 31 Décembre 2017	12,080,576	1,417,297	2,135,206	1,250,860	663,086	17,547,025

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

5. Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains & bâtiments	Automobiles	Mobiliers, matériel de bureau & Ordinateurs	Immobilisations en cours	Total
Amortissements cumulés					
Au 1er Janvier 2017	1,764,827	945,869	945,203	998,587	4,654,486
Frais annuel	370,436	161,935	304,576	160,362	997,309
Transferts au Kenya	(75,861)	(105,104)	(56,835)	(36,472)	(274,272)
Transferts du Cameroun	-	365,087	159,636	15,901	540,624
Cessions	-	(276,607)	-	-	(276,607)
Au 31 Décembre 2017	2,059,402	1,091,180	1,352,580	1,138,378	5,641,540
Valeur comptable nette Au 31 Décembre 2017	10,021,174	326,117	782,626	112,482	11,905,485

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2018	Terrains & bâtiments	Automobiles	Mobiliers, matériel de bureau & Ordinateurs	Immobilisations en cours	Total
Frais					
Au 1 Janvier 2018	10,690,828	1,368,880	2,110,615	1,211,025	16,044,434
Acquisitions	-	881,264	198,463	320,648	1,836,554
Reclassifications	75,862	-	(80,623)	4,761	-
Amortissements	-	(287,518)	(226,975)	-	(514,493)
Au 31 Décembre 2018	10,766,690	1,962,626	2,001,480	1,536,434	17,366,495

Amortissements cumulés

Au 1 Janvier 2018	2,046,951	1,042,764	1,344,510	1,112,587	5,546,812
Amortissement pour l'exercice	317,575	262,115	141,962	267,215	988,867
Reclassifications	75,859	-	(96,429)	20,570	-
Amortissements	-	(259,982)	(5,952)	-	(265,934)
Au 31 Décembre 2018	2,440,385	1,044,897	1,384,091	1,400,372	6,269,745
Valeur nette Au 31 Décembre 2018	8,326,305	917,729	617,389	136,062	11,096,750

Au 31 Decembre 2017

Frais					
Au 1er Janvier	11,702,306	1,107,048	1,258,461	1,194,840	15,674,838
Acquisitions	-	325,500	138,160	28,047	1,150,291
Transferts	-	-	407,681	-	(407,681)
Transferts au Kenya	(1,011,478)	(105,104)	(58,120)	(43,570)	(1,218,272)
Transferts du Cameroun	-	392,622	364,433	31,708	788,763
Cessions	-	(351,186)	-	-	(351,186)
Au 31 Decembre 2017	10,690,828	1,368,880	2,110,615	1,211,025	16,044,434



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

5. Immobilisations corporelles (suite)

	Terrains & bâtiments	Automobiles	Mobiliers, matériel de bureau & ordinateurs	Immobilisations en cours	Total
Amortissements cumulés					
Au 1 Janvier 2017	1,764,827	945,869	945,203	998,587	4,654,486
Amortissement de l'exercice	357,985	113,518	296,506	134,571	902,580
Transferts au Kenya	(75,861)	(105,104)	(56,835)	(36,472)	(274,272)
Transferts du Cameroun	-	365,088	159,636	15,901	540,625
Cessions	-	(276,607)	-	-	(276,607)
Au 31 Decembre 2017	2,046,951	1,042,764	1,344,510	1,112,587	5,546,812
Valeur nette comptable					
Au 31 Decembre 2017	8,643,877	326,116	766,105	98,438	10,497,622

Les reclassifications et les amortissements représentent des ajustements d'écriture pour aligner le registre d'actifs aux livres.

5. Immobilisations corporelles (suite)

Perte sur cession des immobilisations corporelles

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Frais	1,444	351,186	-	351,186
Dépreciation cumulée	(589)	(276,607)	-	(276,607)
Valeur comptable nette	855	74,579	-	74,579
Produits des cessions	-	(13,530)	-	(13,530)
Perte sur cession	855	61,049	-	61,049

6. Actifs incorporels

Frais

Au 1 Janvier et au 31 Décembre	388,487	388,487	388,487	388,487
Amortissement				
Au 1er Janvier	258,992	129,496	258,992	129,496
Amortissement de l'exercice	129,495	129,496	129,495	129,496
Au 31 Décembre	388,487	258,992	388,487	258,992
Valeur comptable nette	-	129,495	-	129,495

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

7. Immeubles de placement

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Au 1er Janvier	41,659,000	36,350,000	41,659,000	36,350,000
Gains de juste valeur	4,894,000	5,309,000	4,894,000	5,309,000
Au 31 Décembre	46,553,000	41,659,000	46,553,000	41,659,000

Les immeubles de placements sont tous situés à Accra, capital du Ghana. La dernière évaluation de l'exercice clos le 31 décembre a été effectuée par un expert indépendant, by K. K. Serbeh, géomètre certifié et membre de *Ghana Institution of Surveyors*.

L'estimation des biens immobiliers a été fondée sur la valeur du marché qui donne une idée du meilleur prix auquel la vente d'intérêt en immobilier aurait été faite sans condition et par apport en numéraire à la date de l'évaluation en fonction d'un certain nombre d'hypothèses. Ces placements immobiliers n'ont pas fait l'objet d'une mise en garantie pour quelque dette ou obligation que ce soit.

8. Participation dans filiale

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Ghana Re Kenya Plc	-	-	43,173,935	43,173,935

La Compagnie détient 100% du capital de *Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited*, une compagnie immatriculée au Kenya. Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited est autorisée à réassurer les IARD en conformité avec la licence émise par l'Office de la réglementation des assurances (*Insurance Regulatory Authority of Kenya*).

9. Impôt différé

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Au 1er Janvier	(474,927)	(5,279,215)	(466,363)	(5,279,215)
(Crédité)/débité au résultat (Note 36)	(3,808,115)	4,804,288	(3,390,302)	4,812,852
Ecart de change	(17,966)	-	-	-
Au 31 Décembre	(4,301,008)	(474,927)	(3,856,665)	(466,363)

Les impôts différés (actifs)/passifs sont attribuables aux suivants :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Actifs d'impôts différés				
Sinistre encourru mais non déclaré (IBNR)	(12,813,257)	(8,076,802)	(12,813,257)	(8,076,802)
Provision pour service de longue durée	(231,467)	(231,467)	(231,467)	(231,467)
Autres différences temporelles	(492,005)	(10,050)	-	-
Immobilisations corporelles – sur coûts historiques	-	-	(13,823)	-
	(13,536,729)	(8,332,142)	(13,044,724)	(8,308,269)



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

9. Impôt différé (suite)

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Passifs d'impôts différés				
Immobilisations corporelles – coût historique	1,146,967	1,014,656	1,137,309	1,014,656
Gains de juste valeur sur immeubles	8,050,750	6,827,250	8,050,750	6,827,250
Un gain de change latent	38,004	15,309	-	-
	<u>9,235,721</u>	<u>7,857,215</u>	<u>9,188,059</u>	<u>7,841,906</u>
Actifs nets d'impôts différés	(4,301,008)	(474,927)	(3,856,665)	(466,363)

10. Impôts exigibles

Le Groupe

Exercice clos le 31 Décembre 2018	Au 1er Janvier	Charge de la période	Paiements au cours de l'année	Ecart de conversion	Au 31 Décembre
Exercice fiscal					
Jusqu'à 2017	(1,834,341)	-	-	-	(1,834,341)
2018	-	15,617,647	(15,749,861)	19,551	(112,663)
	<u>(1,834,341)</u>	<u>15,617,647</u>	<u>(15,749,861)</u>	<u>19,551</u>	<u>(1,947,004)</u>
Exercice clos le 31 Décembre 2017					
Exercice fiscal					
Jusqu'à 2016	(8,946,781)	-	-	-	(8,946,781)
2017	-	8,753,542	(1,674,947)	33,845	7,112,440
	<u>(8,946,781)</u>	<u>8,753,542</u>	<u>(1,674,947)</u>	<u>33,845</u>	<u>(1,834,341)</u>

La Compagnie

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Exercice fiscal					
Jusqu'à 2017	(2,648,362)	-	-	-	(2,648,362)
2018	-	14,700,555	(13,311,463)	-	1,389,093
	<u>(2,648,362)</u>	<u>14,700,555</u>	<u>(13,311,463)</u>	<u>-</u>	<u>(1,259,269)</u>

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Exercice fiscal					
Jusqu'à 2016	(8,489,124)	-	-	-	(8,489,124)
2017	-	7,515,709	(1,674,947)	-	5,840,762
	<u>(8,489,124)</u>	<u>7,515,709</u>	<u>(1,674,947)</u>	<u>-</u>	<u>(2,648,362)</u>

Tous les passifs sont soumis à l'approbation des autorités fiscales.

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

11. Créances des compagnies cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Créances des compagnies cédantes	32,515,823	61,257,929	28,272,829	53,741,216
Créances des compagnies rétrocédantes	42,572,122	6,474,395	41,810,480	7,139,584
	75,087,945	67,732,324	70,083,309	60,880,800

12. Autres actifs

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Agents débiteurs	4,055,757	2,675,915	3,940,014	2,549,297
Autres débiteurs & préparations	8,446,138	11,083,164	8,158,305	7,768,664
Autres consommables	131,698	119,733	131,698	119,733
	12,633,593	13,878,812	12,230,017	10,437,694

Le montant maximum dû à la Compagnie par le personnel au cours de l'exercice ne dépassait pas 4 055 759 GH¢ (2017: 2 675 915 GH¢).

13. Frais d'acquisition différé

Les frais d'acquisition reportés représentent les commissions versées liées aux risques en cours sur les primes souscrites:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Au 1er Janvier	16,778,216	11,783,266	16,192,725	11,783,266
Commission différée (Note 30)	11,389,679	16,778,216	10,343,011	16,192,725
Ecart de change	355,894	105,283	-	-
Commission libérée (Note 30)	(17,134,110)	(11,888,549)	(16,192,725)	(11,783,266)
Au 31 Décembre	11,389,679	16,778,216	10,343,011	16,192,725

14. Titres de placement

Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements de la Compagnie dans des titres de capitaux sont comptabilisés comme des actifs financiers disponibles à la vente. Le mouvement de l'exercice se présente comme suit :

Le Groupe et La Compagnie	Titres de capital		Total
	Titres de capital cotés	Titres de capital noncotés	
Au 1 Janvier	40,933,796	8,111,646	49,045,442
Cessions	-	(3,161,251)	(3,161,251)
Variations de justes valeurs	1,875,503	-	1,875,503
Au 31 Décembre	42,809,299	4,950,395	47,759,694



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

14. Titres de placement (suite)

Actifs disponibles à la vente (suite)

Le Groupe et La Compagnie	Titres de capital cotés	Titres de capital noncotés	Total
Au 1er Janvier	33,151,329	4,653,823	37,805,152
Acquisitions	-	3,457,823	3,457,823
Cessions	(296,574)	-	(296,574)
Variations de justes valeurs	8,079,041	-	8,079,041
Au 31 Décembre	40,933,796	8,111,646	49,045,442

Actifs financiers détenus à l'échéance

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Dépôts à terme	150,806,498	158,369,528	148,737,701	115,213,479
Titres de créances d'entreprise	31,881	14,156,773	31,881	14,156,773
Titres d'Etat	105,258,953	67,925,632	63,212,022	65,740,310
	256,097,332	240,451,933	211,981,604	195,110,562

Réserves statutaires (comprises dans les Titres d'Etat)	5,011,762	4,377,600	2,606,762	2,289,889
---	------------------	------------------	------------------	------------------

Les titres d'Etat comprennent les réserves statutaires qui doivent être déposées auprès des organismes de régulation de la filière. Au Ghana ces sommes sont détenues auprès de la *National Insurance Commission* alors qu'au elles sont détenues par le Banque centrale du Kenya.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Soldes en espèce	-	11,447	-	11,447
Soldes bancaires	34,394,733	39,560,714	29,111,814	38,731,915
Soldes en espèces et bancaires	34,394,733	39,572,161	29,111,814	38,743,362
Bons du Trésor				
- maturing within 91days of purchase	9,514,906	9,791,166	7,446,108	9,791,166
	43,909,639	49,363,327	36,557,922	48,534,528

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

16. Capital social

Le Groupe et La Compagnie

Le capital social de la Compagnie s'élève à 1 000 000 000 d'actions ordinaires sans valeur nominale dont 50 000 000 d'actions nominales ont été émises comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'actions '000	Produits	Nombre d'actions '000	Produits
Actions de numéraire	50,000	28,000,000	50,000	28,000,000
Transfert du compte d'excédent de revenus	-	72,000,000	-	57,000,000
	50,000	100,000,000	50,000	85,000,000

Le mouvement du capital social au cours de l'exercice se présente comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'actions '000	Produits	Nombre d'actions '000	Produits
Au 1er Janvier	50,000	85,000,000	50,000	75,000,000
Transferts du compte d'excédent de revenus	-	15,000,000	-	15,000,000
Au 31 Décembre	50,000	100,000,000	50,000	85,000,000

Conformément à la Section 66 (c) de la loi de 1963 sur les sociétés, 1963 (Loi 179), et par une résolution datée du 27 septembre 2018, la Compagnie a décidé de transférer 15 millions GH¢ du compte d'excédent de revenus dans le capital social.

17. Compte du capital excédentaire

Le compte du capital excédentaire représente une appréciation latente de la valeur de la propriété foncière résultant d'une revalorisation. Le capital excédentaire ne fait pas l'objet d'une distribution.

18. Réserve disponible à la vente

Les réserves disponibles à la vente représentent les profits ou les pertes découlant de variations de justes valeurs des titres de participation de la Compagnie. Cette réserve n'est pas disponible à la distribution. Les mouvements des réserves disponibles à la vente sont indiqués dans l'état de variations des capitaux à partir de la page 11 à 14 de ces états financiers.

19. Réserve de conversion de devises étrangères

Les écarts de change résultant de la conversion de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une entreprise de droit étranger, sont comptabilisés en autres éléments du résultat global comme décrit dans la note 2.3 (c) et comptabilisés au sein de fonds propres en tant que réserve de conversion. Le montant cumulé est reclassé en résultat lors de la cession du placement net. La réserve n'est pas disponible à la distribution. Les mouvements des réserves de conversion sont indiqués dans l'état de variations de capitaux aux pages 11 et 12 de ces états financiers.

20. Réserve statutaire

Conformément à la Loi de 2006 sur les assurances (Loi 724), chaque année, la Compagnie prélève au moins 3% des primes brutes ou 20% des bénéfices nettes, selon le plus élevé des deux montants, qu'elle affecte à la réserve pour éventualité. Cette dernière est accumulée jusqu'à ce qu'elle atteigne le capital libéré minimal ou 50% des primes nettes souscrites, selon le plus élevé des deux.



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

20. Réserve statutaire (suite)

Les variations de la réserve statutaire au cours de l'exercice sont comme suit :

Le Groupe et La Compagnie

L'exercice clos le 31 Décembre 2018	Réserve statutaire Vie	Réserve statutaire IARD	Total
Au 1er Janvier 2018	648,168	106,049,128	106,697,296
Transfert de compte de revenus excédentaires	2,594,293	4,982,589	7,576,882
Au 31 Décembre 2018	3,242,461	111,031,717	114,274,178
Exercice clos le 31 Décembre 2017			
Au 1 Janvier 2017	535,050	95,509,921	96,044,971
Transfert de compte de revenus excédentaires	113,118	10,539,207	10,652,325
Au 31 Décembre 2017	648,168	106,049,128	106,697,296

21. Compte de revenus excédentaires

Le compte de revenus excédentaires représente la somme dont dispose la Compagnie pour distribuer à ses membres sous réserve des restrictions imposées par la Loi de 1963 sur les sociétés (Loi 179). Les variations du compte de revenus excédentaires sont résumées dans l'état des variations de capitaux sur les pages 11 à 14 des présents états financiers.

22. Provision pour primes non acquises

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Au 1er Janvier	54,183,278	33,470,012	52,277,941	33,470,012
Activités à l'étranger (Succursale)	-	(1,237,727)	-	315,228
(Transféré)/imputé au résultat	(17,672,290)	21,950,993	(18,508,081)	18,492,701
Variation de change	226,940	-	-	-
Au 31 Décembre	36,737,928	54,183,278	33,769,860	52,277,941

Primes non acquises représentent un passif pour les contrats de réassurance où les obligations du Groupe n'ont pas expirées à la fin de l'exercice.

23. Sinistres en suspens

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Au 1er Janvier	68,492,710	48,183,495	63,381,905	48,183,495
Activités à l'étranger (Succursale)	-	-	-	170,753
Charges brutes de sinistres survenus	76,320,918	79,655,146	67,619,162	71,184,978
Ecart de change	(2,519,670)	110,940	-	-
Sinistres versés net de recours	(52,564,423)	(59,456,871)	(46,822,595)	(56,157,321)
Au 31 Décembre	89,729,535	68,492,710	84,178,472	63,381,905

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

23. Sinistres en suspens (suite)

Les risques de réassurance sont imprévisibles et il n'est pas possible de prédire avec une absolue certitude les sinistres payables dans le cadre des contrats de réassurance. Par conséquent, des dispositions raisonnables sont prises pour faire face à toutes les obligations de réassurance lorsqu'elles surviennent.

Les estimations sont revues régulièrement et mises à jour en fonction de nouvelles informations. Les sinistres en suspens à la fin de l'exercice se présentent comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Sinistres non payés	33,487,417	33,157,408	32,580,361	29,816,537
Encouru mais non déclaré (IBNR)	56,242,118	35,335,302	51,598,111	33,565,368
Total sinistres en suspens	89,729,535	68,492,710	84,178,472	63,381,905

24. Commission différée

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Au 1er Janvier	2,241,107	1,600,565	2,241,107	1,600,565
Commission différée	1,367,429	2,241,107	1,367,429	2,241,107
Commission transférée	(2,241,107)	(1,600,565)	(2,241,107)	(1,600,565)
Au 31 Décembre	1,367,429	2,241,107	1,367,429	2,241,107

25. Fonds Vie

En vertu de la section 61 de la Loi de 2006 sur les assurances (Loi 724) la Compagnie doit entreprendre une évaluation actuarielle du Fonds Vie au moins une fois par an. L'état des passifs actuariels du Fonds Vie se résume comme suit:

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Au 1 Janvier	7,175,015	12,498,827	7,175,015	12,498,827
Imputé/ (transféré) au résultat	4,497,485	(5,323,812)	4,497,485	(5,323,812)
Au 31 Décembre	11,672,500	7,175,015	11,672,500	7,175,015

26. Dettes aux compagnies cédantes et rétrocédantes

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Dettes aux compagnies cédantes	15,564,954	39,882,644	15,564,952	37,894,288
Dettes aux compagnies rétrocédantes	16,710,508	14,300,778	16,091,496	14,300,778
Total	32,275,462	54,183,422	31,656,448	52,195,066



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

27. Autres passifs

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Charges à payer	3,374,891	4,200,853	3,190,390	4,200,853
Créditeurs divers	4,359,544	9,034,807	3,900,438	5,994,108
Taxe nationale de stabilisation (Note 35)	636,968	547,775	636,968	547,775
	8,371,403	13,783,435	7,727,796	10,742,736

28. Revenus de commission

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Commission perçues	2,632,435	2,642,286	2,606,722	2,541,869
Commission transférée (Note 24)	2,241,107	1,600,565	2,241,107	1,600,565
Commission différée (Note 24)	(1,367,429)	(2,241,107)	(1,367,429)	(2,241,107)
	3,506,113	2,001,744	3,480,400	1,901,327

29. Sinistres survenus

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Sinistres bruts payés	80,127,471	69,683,265	74,385,643	61,349,642
Variations de sinistres en suspens	2,469,375	7,975,532	1,618,191	7,976,267
Variation brute d'IBNR	21,553,240	7,530,411	19,007,622	7,393,131
Sinistres bruts survenus	104,150,086	85,189,208	95,011,456	76,719,040
Moins les rétrocessions recouvrables	(27,829,168)	(5,534,062)	(27,392,294)	(5,534,062)
	76,320,918	79,655,146	67,619,162	71,184,978

30. Dépenses de commission

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Dépense de commission	56,941,892	55,555,690	50,758,921	48,380,897
Coût d'acquisition différée & transférée	17,134,110	11,888,549	16,192,725	11,783,266
Coût d'acquisition différée	(11,389,679)	(16,778,216)	(10,343,011)	(16,192,725)
	62,686,323	50,666,023	56,608,635	43,971,438

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

31. Coût de gestions

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Emoluments des Administrateurs	2,466,073	2,731,825	2,210,119	2,695,024
Frais du personnel	15,037,711	14,242,134	13,096,885	13,114,902
Frais d'audit	415,474	391,363	281,609	290,000
Dépréciation et amortissement	1,037,286	1,110,045	988,867	1,048,850
Créances nettes irrécouvrables	3,144,475	-	1,653,309	-
Frais administratifs et divers	21,101,377	26,576,880	19,884,491	17,629,435
	43,202,396	45,052,247	38,115,280	34,778,211

32. Produits de placement

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Intérêt sur titres de placement	26,686,337	29,682,076	22,306,100	8,359,228
Revenu locatif	791,581	961,644	791,581	961,644
Dividende	685,316	4,364,962	685,316	4,364,962
	28,163,234	35,008,682	23,782,997	33,685,834

33. Gains de change

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Gains de change nets	7,477,442	11,045,349	7,477,442	10,656,828

L'écart de change représente l'effet net des gains et des pertes de change découlant de la conversion des devises étrangères en cedis ghanéens des actifs et des passifs.

34. Autres produits

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Intérêt sur dépôts bancaires	123,466	105,660	123,466	105,660
Intérêt sur compte courant	119,193	215,374	119,193	215,374
Gains de juste valeur sur propriété de placement	4,894,000	5,309,000	4,894,000	5,309,000
Mauvaises créances nettes recouvrées	-	8,780,520	-	8,780,520
Produits divers	1,785,048	12,108,544	2,157,016	3,032,383
	6,921,707	26,519,098	7,293,675	17,442,937



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

35. Taxe nationale de stabilisation

Le Groupe and La Compagnie

L'exercice clos le 31 Décembre 2018	At 1 January	Charge for the year	Payments during the year	At 31 December
Exercice fiscal				
Jusqu'à 2017	547,775	-	-	547,775
2018	-	2,589,193	(2,500,000)	89,193
	547,775	2,589,193	(2,500,000)	636,968
L'exercice clos le 31 Décembre 2017				
Exercice fiscal				
Jusqu'à 2016	(233,982)	-	-	(233,982)
2017	-	1,842,260	(1,060,503)	781,757
	(233,982)	1,842,260	(1,060,503)	547,775

La taxe nationale de stabilisation de 5% porte sur le bénéfice avant impôt conformément aux prescriptions de la Loi de 2013 sur la stabilisation fiscale (Loi 862)..

36. Charge d'impôt

L'impôt sur revenu comprend

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Impôt exigible (Note 10)	15,617,647	8,753,542	14,700,555	7,515,709
Impôt différé (Note 9)	(3,808,115)	4,804,288	(3,390,302)	4,812,852
	11,809,532	13,557,830	11,310,253	12,328,561

La charge d'impôt prélevée sur le revenu avant impôt diffère du montant théorique qui serait obtenu sur la base du taux statutaire d'imposition applicable aux bénéfices comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Bénéfice avant impôt	53,026,570	49,431,495	51,783,856	49,528,132
Impôt prélevé au taux légal	13,256,643	12,357,874	12,945,964	12,382,033
Ecart du taux applicable à l'étranger	62,135	23,374	-	-
Frais non déductibles aux fins fiscales	173,365	2,098,344	46,900	868,290
Revenus exonérés d'impôts	(1,682,611)	(921,762)	(1,682,611)	(921,762)
	11,809,532	13,557,830	11,310,253	12,328,561

Tous les passifs d'impôt sont assujettis à l'approbation de la *Ghana Revenue Authority*.

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

37. Transactions entre parties liées

La Compagnie détient 100% des actions de Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited, une entreprise immatriculée au Kenya.

(i) Transactions entre parties liées

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited:				
Primes	-	-	698,553	-
Sinistres	-	-	-	-
Frais de courtage	-	-	(69,855)	-
	-	-	628,698	-

(ii) Solde de fin d'exercice découlant des parties liées

La Compagnie

(a) Dettes aux parties liées

	2018	2017
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	117,303	-

(b) Créances des parties liées

	2018	2017
Ghana Reinsurance Company (Kenya) Limited	-	2,019,364

(iii) Rémunération des dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes dument mandatées à assurer directement ou indirectement, y compris tout directeur (qu'il soit membre de l'exécutif ou non), la planification, la gestion et le contrôle des activités du Groupe. La rémunération des dirigeants se présente comme suit :

	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Avantages à court terme	4,693,048	4,203,950	4,426,567	3,926,998

38. Passifs éventuels

Sinistres en suspens

Il n'y a pas de sinistre en suspens contre le Groupe à la date de clôture (2017: Néant).

39. Engagements de capitaux

Il n'y a pas d'engagements en suspens relatifs aux dépenses en capital à la date de clôture (2017: Néant).



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

40. Informations supplémentaires requises pour l'IFRS 4 amendée dans l'application de l'exonération temporaire de la norme IFRS 9

Les amendements à la norme IFRS 4 intitulés L'Application de l'IFRS 9 sur les Instruments financiers conjointement avec l'IFRS 4 sur les Contrats d'assurance stipulent qu'un réassureur peut appliquer le principe de l'exonération /report temporaire d'IFRS 9 si, et seulement si :

- L'entité n'a appliqué aucune version d'IFRS 9 auparavant; sauf les exigences relatives à la présentation à la juste valeur et à travers le résultat, des gains et pertes sur les passifs financiers; et
- L'entité estime que la valeur comptable de ses passifs liés aux contrats dans le cadre d'IFRS 4 est significative par rapport à la valeur totale de ses passifs; et
- Les activités de l'entité sont principalement liées à la réassurance à la date de clôture de l'exercice précédant immédiatement le 1 Avril 2016, ou à une date de clôture ultérieure. Le réassureur fait une comparaison entre la valeur totale de ses passifs liés à une réassurance avec la valeur totale de tous ses passifs. En plus des passifs résultant directement des contrats relevant d'IFRS 4, le Groupe n'a appliqué aucune version d'IFRS 9 et, par conséquent, remplit la condition (a) ci-dessus.

Quant à savoir si les activités du Groupe sont surtout liées à la réassurance, la norme stipule que les activités d'un réassureur sont principalement liées à la réassurance si et seulement si :

In assessing if the Group's activities are predominantly connected with reinsurance, the standard states that a reinsurer's activities are predominantly connected with reinsurance if, and only if:

- la valeur de ses passifs liées à des contrats relevant d'IFRS 4, est importante par rapport à la valeur totale de tous ses passifs; et
- le pourcentage de la valeur totale de ses passifs liés à la réassurance par rapport à la valeur totale de tous ses passifs est :
 - supérieure à 90% ; ou
 - inférieure ou égale à 90% mais supérieure à 80%, et que le réassureur n'entreprend pas une activité importante non liée à la réassurance.

Le Groupe a analysé ses activités pour déterminer la part de ses passifs découlant des contrats relevant de la norme IFRS 4 (Contrat d'assurance) comme indiqué ci-après :

Description	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Passifs liés aux contrats relevant d'IFRS 4 :				
Provision pour primes non acquises	36,737,928	54,183,278	33,769,860	52,277,941
Créances impayées	89,729,535	68,492,710	84,178,472	63,381,905
Commission différée	1,367,429	2,241,107	1,367,429	2,241,107
Fonds vie	11,672,500	7,175,015	11,672,500	7,175,015
Dettes aux compagnies cédantes/ rétrocédantes	32,275,462	54,183,422	31,656,448	52,195,066
Total passifs des contrats d'assurance	171,782,854	186,275,532	162,644,709	177,271,034
Total passifs	180,154,257	200,058,967	170,372,505	188,013,770
Passifs résultant des contrats relevant d'IFRS 4 en pourcentage du total des passifs	95%	93%	95%	94%

Comme indiqué ci-dessus, les passifs du Groupe liés aux contrats relevant d'IFRS 9 sont importants et, de ce fait, remplissent la condition (b) ci-dessus. Les passifs de réassurance sont supérieurs à 80% et le Groupe ne mène pas d'activité non liée à la réassurance comme le tableau ci-après l'indique :

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

40. Informations supplémentaires requises pour l'IFRS 4 amendée dans l'application de l'exonération temporaire de la norme IFRS 9 (suite)

Description	Le Groupe		La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Revenu tiré des activités de réassurance	200,886,878	151,139,658	183,785,873	136,327,793
Revenu tiré d'activités de placement et d'autres activités	42,562,383	72,061,124	38,554,114	58,468,109
Total income	243,449,261	223,200,782	222,339,987	194,795,902
Revenu d'activités d'assurance en pourcentage du revenu total	83%	68%	83%	70%

Compte tenu de l'analyse ci-dessus, le Groupe remplit toutes les conditions de report.

Informations sur la juste valeur

Les actifs financiers du Groupe soumis à des conditions contractuelles qui donnent lieu à des flux de trésorerie représentant exclusivement des versements du principal et d'intérêts sur le montant du principal sont composés d'éléments suivants :

- Créances des compagnies cédantes et rétrocedantes
- Autres créances
- Titres de placement (notamment des dépôts à terme, des créances d'entreprises et des titres d'Etat)

Les créances des compagnies cédantes et rétrocedantes ainsi que d'autres créances sont de nature à court terme, et sont recevables dans les 12 mois qui suivent la fin de l'exercice ; de ce fait, la valeur comptable de ces actifs financiers est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La juste valeur des titres de placement détenus jusqu'à l'échéance (DJE) est présentée ci-dessous :

	Juste valeur Le Groupe		Juste valeur La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Placements - DJE	252,723,184	229,325,040	208,047,629	183,983,669

Les actifs financiers du Groupe soumis à des conditions contractuelles ne générant pas des flux financiers qui sont exclusivement des versements du principal et des intérêts sont des actifs qui répondent à la définition de « détenu à des fins de transaction » conformément à l'IFRS 9, autrement dit, il s'agit d'actifs dont la gestion et l'évaluation de performances sont fondées sur la juste valeur comme suit :

	Juste valeur Le Groupe		Juste valeur La Compagnie	
	2018	2017	2018	2017
Titres de capital cotés	42,809,299	40,933,796	42,809,299	40,933,796
Titres de capital non-cotés	4,950,395	8,111,646	4,950,395	8,111,646



NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

41. Informations sectorielles

La présentation du rapport des secteurs d'activité est conforme avec celle des rapports internes destinés au décideur principal. Ce dernier est chargé de l'allocation des ressources et de l'évaluation de la performance des secteurs opérationnels.

Les informations sectorielles concernent les secteurs d'affaires du Groupe.

Les résultats du Groupe ainsi que ses actifs et passifs intègrent des éléments directement attribuables à un secteur aussi bien qu'à ceux qui peuvent être affectés de manière raisonnable. Les montants non alloués comprennent principalement les taux d'intérêt des actifs, des recettes et dépenses, ainsi que les actifs et dépenses d'entreprise qui sont gérés de façon centralisée.

Les activités du Groupe s'articulent autour de deux principales branches de réassurance: IARD et Vie. La réassurance IARD est composée des branches suivantes : Transport corps, Transport facultés, Indemnisation des accidents du travail (WCA), Autres sinistres, Incendie, Automobile, Aviation, et Vie.

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

La Compagnie	Incendie	Automobile	WCA	Sinistres	Autres	Transport facultés	Maritime corps	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD-Vie
Exercice clos le 31 Décembre 2018											
Primes brutes	103,882,056	16,747,901	130,060	30,017,271	10,962,068	4,381,351	767,907	166,888,614	18,502,675	185,391,289	
Primes rétrocédées	(19,305,865)	(20,571)	(275,036)	(384,847)	(1,494,767)	(114,935)	(222,897)	(21,818,918)	(1,774,979)	(23,593,897)	
Primes nettes souscrites	84,576,191	16,727,330	(144,976)	29,632,424	9,467,301	4,266,416	545,010	145,069,696	16,727,696	161,797,392	
Primes non acquises	11,560,375	261,451	(15,965)	4,861,126	509,003	-	100,329	17,276,319	1,231,762	18,508,081	
Primes acquises nettes	96,136,566	16,988,781	(160,941)	34,493,550	9,976,304	4,266,416	645,339	162,346,015	17,959,458	180,305,473	
Commission perçue	2,464,988	5,250	(5,000)	155,254	90,565	-	68,011	2,779,068	701,332	3,480,400	
Primes nettes & commissions perçues	98,601,554	16,994,031	(165,941)	34,648,804	10,066,869	4,266,416	713,350	165,125,083	18,660,790	183,785,873	
Frais de souscription :											
Sinistres nets survenus	(34,992,868)	(12,408,667)	299,572	(13,512,864)	(3,244,696)	190,251	(231,482)	(63,900,754)	(3,718,408)	(67,619,162)	
Commission versées	(35,556,947)	(2,114,159)	(29,049)	(10,504,614)	(2,763,597)	(1,303,308)	(208,281)	(52,479,955)	(4,128,680)	(56,608,635)	
Augmentation du fonds vie	-	-	-	-	-	-	-	-	(4,497,485)	(4,497,485)	
Taxes étrangères et courtage	(2,051,628)	(907,204)	(1,210)	(469,155)	(214,891)	(66,840)	(4,641)	(3,715,569)	-	(3,715,569)	
Frais de gestion	(22,965,876)	(3,729,529)	(28,962)	(6,684,437)	(2,441,103)	(975,667)	(171,003)	(36,996,577)	(1,118,703)	(38,115,280)	
Total frais de souscription	(95,567,319)	(19,159,559)	240,351	(31,171,070)	(8,664,287)	(2,155,564)	(615,407)	(157,092,855)	(13,463,276)	(170,556,131)	
Gains/pertes souscriptions	3,034,235	(2,165,528)	74,410	3,477,734	1,402,582	2,110,852	97,943	8,032,228	5,197,514	13,229,742	
Revenu de placement								15,341,023	8,441,974	23,782,997	
Gains de change								7,477,442	-	7,477,442	
Autres produits								7,293,675	-	7,293,675	
Bénéfice avant impôts								38,144,368	13,639,488	51,783,856	
Taxe nationale de stabilisation								(2,589,193)	-	(2,589,193)	
Charge d'impôt								(11,310,253)	-	(11,310,253)	
Bénéfice de l'exercice								24,244,922	13,639,488	37,884,410	

NOTES (suite)

(Tous les montants sont en cedis ghanéens)

La Compagnie	Incendie	Automobile	WCA	Sinistres	Autres	Transport facultés	Maritime corps	Aviation	Total IARD	Total Vie	Total IARD-Vie
Exercice clos le 31 Décembre 2017											
Primes brutes	99,748,632	15,849,106	11,311,237	22,003,347	3,934,609	8,744,554	3,934,609	762,177	162,353,662	11,311,763	173,665,425
Primes rétrocedées	(16,927,002)	(114,686)	(534,896)	(139,747)	-	(964,280)	-	(287,554)	(18,968,165)	(1,778,093)	(20,746,258)
Primes nettes souscrites	82,821,630	15,734,420	10,776,341	21,863,600	3,934,609	7,780,274	3,934,609	474,623	143,385,497	9,533,670	152,919,167
Primes non acquises premiums	(10,033,375)	1,328,176	67,270	(4,084,335)	(1,503,630)			(67,793)	(14,293,687)	(4,199,014)	(18,492,701)
Primes nettes acquises	72,788,255	17,062,596	10,843,611	17,779,265	3,934,609	6,276,644	3,934,609	406,830	129,091,810	5,334,656	134,426,466
Commission perçue	1,127,078	8,024	115,082	-	-	48,090	-	59,234	1,357,508	543,819	1,901,327
Prime nette et commission perçue	73,915,333	17,070,620	10,958,693	17,779,265	3,934,609	6,324,734	3,934,609	466,064	130,449,318	5,878,475	136,327,793
Frais de souscription :											
Sinistres nets survenus	(38,684,121)	(13,331,373)	(342,091)	(9,751,775)	(884,349)	(5,408,269)	(884,349)	(95,772)	(68,497,750)	(2,687,228)	(71,184,978)
Commission nette versée	(25,562,032)	(1,715,884)	(3,270,018)	(6,853,826)	(1,480,949)	(2,339,821)	(1,480,949)	(171,838)	(41,394,368)	(2,577,070)	(43,971,438)
Diminution fonds vie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5,323,812	5,323,812
Taxes étrangères & courtage	(2,231,484)	(922,843)	(108,035)	(508,039)	(27,127)	(169,187)	(27,127)	(7,730)	(3,974,445)	-	(3,974,445)
Frais de gestion	(16,334,995)	(4,337,961)	(3,654,611)	(5,129,372)	(592,507)	(3,268,098)	(592,507)	(114,775)	(33,432,319)	(1,345,892)	(34,778,211)
Total frais de souscription	(82,812,632)	(20,308,061)	(7,374,755)	(22,243,012)	(2,984,932)	(11,185,375)	(2,984,932)	(390,115)	(147,298,882)	(1,286,378)	(148,585,260)
Gains/pertes souscriptions)	(8,897,299)	(3,237,441)	3,583,938	(4,463,747)	949,677	(4,860,641)	949,677	75,949	(16,849,564)	4,592,097	(12,257,467)
Revenu de placement									25,595,009	8,090,825	33,685,834
Gains de change									10,656,828	-	10,656,828
Autres produits									17,442,937	-	17,442,937
Bénéfice avant impôts									36,845,210	12,682,922	49,528,132
Taxe national de stabilisation									(1,842,260)	-	(1,842,260)
Charge d'impôt									(12,328,561)	-	(12,328,561)
Bénéfice de l'exercice									22,674,389	12,682,922	35,357,311

